

Références

Juillet
2014

Transition écologique,
Consommation
et Modes de vie durables



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Collection « Références » de la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Titre du document : Transition écologique, Consommation et Modes de vie durables

Directeur de la publication : Laurent Tapadinhas

Auteurs Bruno Maresca et Anne Dujin, Département évaluation des politiques publiques. (Crédoc).
Nicolas Siounandan, Département Consommation, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. (Crédoc).

Coordination éditoriale : Laurent Bélanger et Olivier Perrin
Service de la Recherche (CGDD/DRI)

Maquette-réalisation : Frédéric Ruyschaert

Date de publication : Juillet 2014

Crédits de photo de couverture : Cycliste urbain à Courbevoie. © Sylvain Giguet / METL-MEDDE

Ce document n'engage que ses auteurs et non les institutions auxquelles ils appartiennent. L'objet de cette publication est de stimuler le débat et de susciter observations, commentaires et critiques.

*Transition écologique, Consommation
et Modes de vie durables*
Notes de veille scientifique du programme MOVIDA

« ...la transition énergétique et écologique.../...est une grande cause nationale. .../...Elle nous invite à repenser notre modèle de consommation, de production, de développement, de croissance... »

François Hollande, Président de la République
Discours d'ouverture de la Conférence environnementale
20 septembre 2013.

« La majorité des Français veut pouvoir consommer mieux, polluer moins, mais à condition de leur démontrer qu'ils ne perdront rien en qualité de vie. »

Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre
Discours de clôture de la Conférence environnementale
21 septembre 2013.

Préface

La Transition écologique que nous suscitons et accompagnons suppose une transformation majeure, non seulement dans nos modes de production, mais aussi dans nos **modes de consommation**. Faire évoluer les premiers suppose l'évolution des seconds. En effet, la demande structure l'offre, au moins autant que l'offre génère la demande, selon un processus d'interaction permanente. Au-delà des avancées technologiques accomplies et de celles qui ne manqueront pas de survenir, la société dans son ensemble a pris conscience qu'une mutation des comportements de tous est indispensable. Or cette évolution, qui se doit d'être à la fois profonde et rapide, rencontre de nombreux obstacles, parmi lesquels on compte l'importance de nos modes de vie comme éléments constitutifs de nos identités sociales, culturelles, familiales et individuelles. Il est d'autant plus nécessaire que les politiques publiques soutiennent les changements les plus pertinents et les accompagnent sans heurter nos concitoyens, qui sont prêts à changer, pourvu qu'on leur fasse percevoir l'utilité de ces changements pour eux-mêmes et pour les générations suivantes.

Mieux connaître l'architecture de nos choix en matière de mode de vie, discerner les points d'achoppement et les freins aux changements et identifier les leviers pour convaincre et agir avec pédagogie et efficacité, sont ainsi les conditions à remplir pour définir à cet égard les meilleures politiques publiques au service du développement durable et de la transition écologique. Si les pouvoirs publics disposent de longue date de moyens d'agir sur la production (lois, normes, labels, fiscalité, etc.), ils sont plus démunis lorsqu'il s'agit de faire évoluer les comportements, a fortiori pour les modes de consommation, que nous sommes appelés à faire évoluer assez profondément dans une perspective à moyen terme, sans pour autant imposer par la contrainte une modification du rapport à la consommation, qui est une des manifestations de nos libertés individuelles, qu'il s'agisse d'alimentation, de déplacement, de logement, etc.

Depuis quelques années, certains consommateurs modifient d'ailleurs de leur propre initiative leur façon de consommer et leur comportement, en se transformant en « consomm'acteurs », pour rendre leur mode de vie plus cohérent avec leurs convictions environnementales ou sociales. D'autres préservent leur pouvoir d'achat en vendant, en louant, en échangeant ou en partageant des biens, voire des services, sur un marché de l'occasion revivifié par l'usage d'internet. Des initiatives citoyennes apparaissent dans tous les domaines du quotidien et semblent combiner, aux yeux de ceux qui les préconisent et les pratiquent concrètement, des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux, dans une sorte d'économie circulaire « spontanée »...

Porté par le service de la recherche au sein du CGDD, le programme de recherche MOVIDA mobilise des équipes scientifiques pluridisciplinaires sur tous ces sujets, afin d'éclairer les décideurs publics, en explorant les comportements et les modes de vie sous l'angle de leur soutenabilité, au double sens de leur caractère supportable pour les individus et les groupes au sein de la Cité, et de leur contribution à une société plus durable.

Lors de la première phase du programme (2011-2013), cinq notes de veille scientifique ont été rédigées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), qui était alors en charge de

l'animation scientifique du programme. Leur réunion, au sein de ce document, répond bien à l'objectif de la collection Références du CGDD. Elles proposent en effet un premier éclairage, un socle de réflexions, qui permettent de comprendre les tenants et les aboutissants des questions touchant aux modes de vie et à leur impact en termes de durabilité.

Chacune de ces notes porte sur un sujet particulier : la première propose un état des lieux des recherches sur **les modes de vie durables**, tandis que la seconde interroge la notion même de « **mode de vie** ». On trouvera ensuite un point sur la **ville durable** et les **écoquartiers**, puis une note explorant les nouveaux modèles économiques que sont **l'économie circulaire** et **l'économie de la fonctionnalité**. Enfin, la dernière note examine les **instruments des politiques publiques** pour agir dans le champ du développement durable.

Alors que le programme de recherche, qui est à mi-parcours de ses travaux, se poursuit et ouvrira sans doute de nouvelles perspectives, il a paru utile de présenter ses premiers apports à un large lectorat, au-delà des spécialistes impliqués dans ses projets. L'ensemble des acteurs publics ou privés qui interviennent dans le domaine des évolutions de comportements trouvera là matière à réflexion et à action, autour d'un langage partagé et de concepts scientifiquement validés. Cette « somme » contribuera sans nul doute à consolider un réseau d'acteurs qui se construit progressivement autour des thématiques évoquées, en lien avec une communauté scientifique de qualité, elle-même constituée grâce à l'existence du programme Movida et appelée à se développer.

Jean-Paul Albertini

Commissaire Général au Développement Durable

Sommaire

Le programme de recherche Movidà.....	7
La consommation durable, enjeu des politiques publiques	
Les thèmes de recherche	
Le fonctionnement du programme	
Le pilotage du programme	
Un point sur la recherche dans les domaines de la consommation et des modes de vie durables.....	9
La consommation durable à l'agenda des politiques publiques	
Un chantier incontournable pour atteindre les objectifs de développement durable	
Le consommateur, acteur clé du changement ?	
Des sensibilités très variables des consommateurs, aux politiques publiques.	
Renouveler l'agenda de recherche : du comportement du consommateur aux pratiques de consommation	
Indications bibliographiques	
De la notion de mode de vie dans les travaux sur la consommation durable.....	15
Introduction	
Une double filiation théorique, entre le « genre de vie » et le « style de vie ».	
Fortune et limites de la notion de mode de vie	
Écoquartiers et urbanisme durable.....	19
Ville et urbanisme durables	
Chronologie et typologie des quartiers durables	
Des opérations européennes de référence	
Une définition souple	
La nécessaire approche territoriale de l'écoquartier	
Labelliser les écoquartiers ?	
Le MEDDE : vers un label « écoquartier »	
En France, un objet neuf	
Écoquartiers et modes de vie	
Le paradoxe de l'efficacité énergétique	
Indications bibliographiques	
Économie de la fonctionnalité et consommation.....	27
Introduction	
Un concept axé sur la relation entreprise à entreprise	
Pour le consommateur : une approche centrée sur la « seconde vie » des objets.	
Des limites à la fois « marketing » et environnementales	
Un concept récent et à la mode, dont la mesure de l'efficacité est en suspens	
Indications bibliographiques	
Les instruments de politiques publiques dans le champ du développement durable.....	35
Introduction	
Des politiques publiques aux instruments	
L'inertie des comportements : la mise en échec des outils traditionnels de l'action publique ?	
Conclusion	
Indications bibliographiques	
Annexes.....	43
Annexe 1 - Liste des projets de recherche du programme MOVIDA	
Annexe 2 - Missions et composition du comité d'orientation	
Annexe 3 - Missions et composition du conseil scientifique	

Le programme de recherche Movida

La consommation durable, enjeu des politiques publiques

Lancé par le service de la recherche du ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie en 2011, le programme de recherche **MOVIDA** mobilise la communauté scientifique sur les questions de consommation et de modes de vie durables, pour éclairer les politiques publiques sur les **déterminants des comportements des citoyens** et sur leurs impacts en termes d'environnement. Dans ce domaine, si des initiatives vertueuses existent déjà, il est important d'en saisir les mécanismes, afin de pouvoir créer les conditions de leur déploiement à plus grande échelle. De la même façon, s'il apparaît que certains projets induisent des effets pervers à plus long terme ou des « dommages collatéraux » à court et à moyen terme, il est crucial pour le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, de pouvoir s'appuyer sur un socle de connaissances et d'expertises scientifiques, afin de pouvoir favoriser les initiatives positives et de modérer, voire d'empêcher, les évolutions contraires aux objectifs poursuivis. Nécessairement interdisciplinaire, l'approche qui est à l'œuvre au sein du programme de recherche fait largement appel aux sciences humaines et sociales : économie, marketing, sociologie, psychologie, sciences politiques, etc.

Les thèmes de recherche

Cinq thèmes de recherche ont été proposés pour le programme. Ils s'articulent autour d'autant de questionnements :

- L'inscription des comportements de consommation dans des cadres matériels et normatifs, au-delà du seul arbitrage individuel et de la réaction au signal prix ;
- La place de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation dans l'accompagnement au changement comportemental ;
- Les changements possibles du modèle de consommation (sobriété, infléchissement de la demande de confort, recyclage, réparation, etc.) ;
- La perception par le consommateur des systèmes (offre, technologies disponibles, injonctions publiques, etc.) dans lesquels s'insèrent l'acte de consommation et l'évaluation de ses capacités à développer une approche critique et engagée ;
- L'accompagnement au changement, qui constitue un thème transversal, recoupant les thèmes précédents.

Le programme soutient des démarches expérimentales, qui visent à éprouver les méthodes et les analyses dans des situations concrètes, susceptibles d'apporter des enseignements opé-

ratoires. Les recherches produites s'inscrivent en effet globalement dans une perspective d'utilisation directe ou indirecte des résultats par les utilisateurs finaux.

L'ambition du programme est aussi de faire émerger une communauté scientifique française autour de thèmes par essence pluridisciplinaires, pour venir en appui de l'action publique d'accompagnement au changement, grâce à des connaissances scientifiques fiables sur les évolutions des modes de vie favorables à la durabilité.

Le fonctionnement du programme

Le programme a donné lieu à deux appels à propositions de recherche, respectivement en 2011 et 2013, ayant permis de sélectionner une quinzaine de projets. La liste de ces projets est fournie en annexe.

Le programme est animé par le service de la recherche du ministère, assisté d'une expertise externe confiée au Crédoc de 2011 à 2013, puis à un groupement conduit par Oxalis, coopérative d'entrepreneurs. Le rôle de ce prestataire est d'assister le ministère pour l'ensemble de l'animation scientifique du programme, la valorisation des travaux et l'organisation des événements. C'est dans le cadre de cette animation scientifique que le Crédoc a produit les notes de veille réunies ici.

Le pilotage du programme

Le programme de recherche est piloté par un comité d'orientation et s'appuie sur un conseil scientifique.

Le comité d'orientation (CO) constitue une interface entre le monde de la recherche, les gestionnaires, les décideurs politiques et administratifs et le monde associatif. Il a pour objet de :

- définir les orientations de recherche prioritaires du programme à partir des besoins des utilisateurs finaux des recherches et des propositions du conseil scientifique,
- valider les appels à proposition de recherche préparés par le conseil scientifique,
- sélectionner les projets de recherche sur la base de leur pertinence et de l'évaluation préalable de leur qualité scientifique par le conseil scientifique,
- suivre l'avancement du programme et proposer des actions d'animation et de valorisation au bénéfice des acteurs cibles.

Il réunit des représentants d'organismes concernés par la consommation, la gestion des territoires et la recherche. Il est composé d'une vingtaine de membres. Sa présidence est assurée par le MEDDE.

Le conseil scientifique (CS) est le garant de l'excellence scientifique du programme. Il a pour mission de :

- proposer des priorités de recherche au comité d'orientation, traduire en termes scientifiques les priorités du comité d'orientation et élaborer les textes des appels à propositions de recherches consécutifs,
- évaluer les réponses aux appels à propositions de recherche, en les classant selon leur excellence et leur pertinence scientifiques,
- proposer des activités d'animation scientifique, d'évaluation et de valorisation des travaux de recherche retenus, tant à destination de la communauté scientifique que pour les décideurs et utilisateurs finaux des produits des recherches,
- évaluer les rapports intermédiaires et finaux des équipes de recherche,
- identifier les avancées scientifiques apportées par les travaux de recherche retenus et contribuer à leur valorisation.

Ce conseil scientifique indépendant de l'Administration est composé d'une dizaine de personnes désignées intuitu personæ, au regard de leurs compétences scientifiques. Son président est Dominique Bourg, qui participe également au comité d'orientation.

La mission et la composition de chacune de ces deux instances sont présentées en annexe.

Un point sur la recherche dans les domaines de la consommation et des modes de vie durables

Note de veille scientifique n°1, publiée en mai 2011 sur le site internet du programme Movida, Bruno Maresca, Anne Dujin, département évaluation des Politiques Publiques du CRÉDOC.

Avertissement : cette note est la synthèse d'un article et d'une note rédigés principalement par Sophie Dubuisson-Quellier et dont les références sont indiquées en note de bas de page.

La conférence qui s'est déroulée à Sciences-Po Paris les 15 et 16 janvier 2009 sur « les enjeux de la consommation durable »¹ est un point de départ pour la réflexion engagée dans le cadre du programme de recherche sur la consommation et les modes de vie durables.

Cette conférence portait sur la thématique de la consommation durable, et non sur celle des modes de vie. La présente note fait le point sur les développements scientifiques récents en sociologie de la consommation durable. Une prochaine note sera consacrée plus spécifiquement à la notion de mode de vie durable.

La consommation durable à l'agenda des politiques publiques

La notion de consommation durable apparaît progressivement dans les conférences internationales comme l'un des enjeux majeurs du développement durable. La conférence de Rio en 1992 joua un rôle crucial en appelant à la nécessité de changer les modes de consommation. Mais c'est à l'occasion du Sommet Mondial pour le Développement Durable organisé en 2002 à Johannesburg que la consommation durable s'ancre dans des recommandations destinées à soutenir des initiatives nationales et régionales en matière de Production et de Consommation Durables (PCD).

La mise en place du processus de Marrakech l'année suivante sous la coordination des Nations Unies prévoit, sur 10 ans, le partage d'expérience, la mise en œuvre d'initiatives locales, régionales ou nationales ainsi que des démarches d'évaluation sur la production et la consommation durable. Les déclinaisons de ces objectifs dans les stratégies

nationales de développement durable vont devenir des éléments centraux du dispositif.

Depuis les années 2000, nombre d'initiatives privées ou publiques ont été prises ou sont en cours de déploiement, qu'elles soient ponctuelles (comme le lancement d'une gamme de produits par des fabricants ou distributeurs ou la diffusion d'un guide d'éco-conception dans un secteur industriel) ou plus globales et structurantes (la directive européenne EUP, Energy Using Product, Le Grenelle de l'environnement par exemple).

Un chantier incontournable pour atteindre les objectifs de développement durable

De nombreux travaux ont étayé le constat que l'innovation technologique et plus largement, les politiques cherchant à transformer l'offre pour limiter l'impact écologique de la consommation des ménages, ne suffisent pas pour atteindre les objectifs fixés par les derniers accords internationaux, notamment l'atteinte du facteur 4².

Dans ce contexte, la transformation des comportements vers une plus grande durabilité devient un chantier incontournable pour assurer l'atteinte de ces engagements. La consommation et les modes de vie sont les deux champs généralement mis en avant pour engager la réflexion sur le changement. Mais la diffusion de ces notions appelle un travail de définition doublé d'une réflexion sur les fondements de la consommation et des modes de vie durables : quels domaines et quelles pratiques recouvrent-ils ? Quels sont les leviers de leur développement ? De quelle conception des rapports entre consommateurs et producteurs sont-ils porteurs ?

Bien que souvent évoquées ensemble, les notions de consommation durable d'une part et de mode de vie durable d'autre part, ne sont pas strictement superposables. La consommation durable a fait l'objet de définitions relativement précises, reprises par les instances internationales. On retiendra celle de l'AFNOR, qui la définit comme « une stratégie axée sur la de-

¹ Voir Sophie Dubuisson-Quellier, Nathalie Etahiri, « La consommation durable : nouveaux enjeux, nouvelles approches », Commissariat Général au Développement Durable. Bruno Maresca, Anne Dujin, « Les enjeux de la consommation durable, compte rendu de la conférence des 15 et 16 janvier 2009 à Sciences-po », *Nature Sciences Sociétés* 18 51-53 (2010).

² Jackson T., *Prosperity without Growth. The transition to a sustainable economy*, Sustainable Development Commission UK, mars 2009, pp. 48-57 (Prosperité sans croissance. La transition vers une économie durable, Bruxelles, De Boeck, 2010).

mande pour modifier l'usage des ressources environnementales et les services économiques de façon à répondre aux besoins et à augmenter la qualité de la vie pour tous, tout en régénérant le capital naturel pour les générations futures» (Dictionnaire du développement durable, AFNOR). La consommation durable n'est donc pas synonyme de consommation écologique, elle inclut aussi les dimensions sociales du développement durable³. Par ailleurs, la consommation durable renvoie à la fois aux choix individuels et aux pratiques collectives.

La notion de mode de vie est d'inspiration plus strictement sociologique, et se fonde notamment sur les travaux de Habermas sur l'inscription sociale des individus et son influence sur la formation des mouvements sociaux. Selon cette perspective, les acteurs sociaux effectuent des choix, à la fois expression de préférences et fruits d'arbitrages économiques (choix résidentiels, de vie familiale, de vie professionnelle) qui les inscrivent dans une certaine réalité sociale (environnement périurbain / urbain, conditions de mobilité, offre de service...). Cette réalité structure ensuite leurs comportements. La notion de mode de vie constitue une grille d'analyse des mutations à la fois sociales, économiques et technologiques qui interrogent les conditions dans lesquelles se forment les choix de consommation. L'ouvrage de Michelle Dobré et Salvador Juan intitulé *Consommer autrement, la réforme écologique des modes de vie*⁴, analyse les évolutions possibles des modes de consommation au prisme des contraintes de nos modes de vie : l'habitat, les déplacements, les stratégies des acteurs (militants, associatifs, politiques, distributeurs, fabricants...).

Le consommateur, acteur clé du changement ?

Parmi les activités humaines dont on cherche à réduire l'impact environnemental, les modes de consommation des ménages représentent aujourd'hui une part significative⁵. Le consommateur apparaît donc comme l'un des acteurs décisifs du développement durable, à la fois parce que ses modes de consommation ont des effets environnementaux, mais aussi parce qu'il peut, par ses achats, orienter les activités en amont vers des processus moins néfastes pour l'environnement. Dans le contexte d'extension du champ des responsabilités dans le domaine du développement durable, les consommateurs et plus largement les citoyens sont

³ Robins N., Roberts S. Our Vision of Sustainable Consumption, International Institute for Environment and Development, 1998 ; Brodhag C., Verbrugge G. Consommation durable et valeurs culturelles, in Industry and Environment, programme des Nations Unies pour l'Environnement, 1999.

⁴ Dobré M., Juan S., *Consommer autrement, la réforme écologique des modes de vie*, Paris, L'Harmattan 2009.

⁵ Voir EIPRO – Study (2006), Main report IPTS/EPSCO project.

aujourd'hui appelés à jouer un rôle déterminant. Qu'en est-il exactement, quels sont les leviers d'action pour changer les comportements de consommation ?

Le consommateur n'agit pas toujours comme un être rationnel

La responsabilité des consommateurs se construit à partir des différentes informations et incitations qui leur sont fournies par les acteurs publics ou par les ONG, pour identifier les effets collectifs négatifs sur l'environnement de leurs choix individuels. Cette responsabilisation fait du consommateur, aux côtés de l'État et des entreprises, l'un des piliers du changement. Le développement de certaines pratiques de consommation durable peut donc être analysé comme une transformation du rapport des individus au marché. Alors que les outils conceptuels de la théorie néo-classique présentent le consommateur comme un être rationnel en recherche de la maximisation de son intérêt, les pratiques de consommation durable invitent à nuancer cette vision : la disposition à payer un produit plus cher dès lors qu'il respecte un certain nombre de normes environnementales montre que des considérations morales et éthiques entrent également en ligne de compte. L'analyse du succès rencontré par les écolabels va dans ce sens : dès lors que le consommateur est informé des conséquences environnementales du choix de tel ou tel produit, il est en capacité d'exprimer ses préférences écocitoyennes. Ce faisant, il incite les producteurs à développer ce type de produits.

Les choix du consommateur sont conditionnés par des éléments structurels

La figure du consommateur militant ayant le pouvoir d'imposer ses préférences au marché tient donc une place importante dans l'analyse du phénomène de la consommation durable. L'usage du marché comme « arène politique », qui renvoie au développement de formes de participation politique des citoyens via le marché, est ainsi mobilisé pour repenser les liens entre l'acte individuel de consommation et la dynamique collective autour d'un choix politique, tel que le refus de certaines conditions de production⁶. Qu'il s'agisse de contourner le marché à travers le boycott, ou de rechercher des segments de marché où une consommation « engagée » est possible, le consumérisme « politique » suppose que les consommateurs exercent une forme de pouvoir à travers leurs choix individuels. Pour autant, cette thèse de mise en pouvoir du consommateur qui aurait la capacité de déterminer l'offre et serait le moteur de la consommation durable soulève de nombreuses interrogations. La manière dont les consommateurs s'approprient ou non un produit ou un service est largement

⁶ Micheletti M., *Political Virtue and Shopping Individuals. Consumerism and Collective Action*, New-York, Palgrave. 2003.

dépendante d'un contexte et de pratiques sociales qui nécessitent une analyse approfondie. Ainsi, les différences nationales de modes de consommation des aliments bio dans divers pays européens (lieux d'achat, types de produits, niveau de consommation...), alors que les discours des citoyens se ressemblent d'un pays à l'autre, montrent l'importance des structures de production et de régulation dans les déterminants de la consommation individuelle⁷. Le hiatus existant entre la sensibilité environnementale déclarée par chacun et sa façon effective de consommer, souligné dès l'allocution introductive de la conférence sur les enjeux de la consommation durable par Nathalie Kosciusko-Morizet⁸, alors secrétaire d'État à l'Écologie, fait apparaître que les convictions éthiques ne sont pas un déterminant suffisant pour orienter les pratiques de consommation. Les outils conceptuels de la théorie micro-économique néo-classique ont besoin d'être renouvelés au-delà de la seule prise en compte de la dimension éthique ou morale des choix. La compréhension des enjeux de la consommation durable requiert une analyse plus structurelle des conditions de consommation : quel est le rôle des effets d'offre ? Comment les politiques publiques influent-elles sur les comportements ?

Des sensibilités très variables des consommateurs, aux politiques publiques.

L'analyse de ces politiques publiques, ainsi que de ses effets sur les comportements des consommateurs a fait l'objet d'une très importante littérature scientifique ces quinze dernières années, avec pour objectif de comprendre comment les systèmes de régulation peuvent orienter les comportements individuels, avec quelle efficacité et avec quelle légitimité. L'action publique en matière de consommation durable s'est pleinement inscrite dans cette perspective d'orientation des choix des consommateurs à partir de deux types d'outils principaux⁹ : des campagnes d'information visant à éduquer les consommateurs à la fois sur les effets de leurs pratiques, mais également sur des choix plus responsables en matière environnementale (comme les éco-gestes, les écolabels) ; des instruments marchands (éco-étiquetage) et fiscaux (bonus-malus) incitant les consommateurs à orienter leurs choix de consommation vers des produits ou des services ayant des effets

moins négatifs sur l'environnement. Issue du Grenelle Environnement, l'approche française en cours de fondation se caractérise par des incitations économiques (bonus-malus, éco-prêt...) et des obligations de mise à disposition d'informations écologiques, sincères et fiables, dont notamment le « prix carbone ». Elle s'équilibre entre textes législatifs et engagements volontaires des acteurs, dont par exemple celui de la Fédération du Commerce et de la Distribution qui porte notamment sur le développement de l'offre de produits éco-labellisés et de produits issus de l'agriculture biologique.

Un « consentement à payer » élevé pour des produits éco-labellisés

Ces instruments sont porteurs d'une certaine conception du consommateur selon laquelle ce dernier, bien informé, fait les choix qui vont dans le sens de l'optimum collectif, dans la mesure où cela va également dans le sens de son intérêt individuel. Partant de ce postulat, les politiques publiques sont pleinement légitimes à intervenir dans ce registre, car elles corrigent ainsi l'imperfection majeure du marché : l'asymétrie d'information entre producteurs et consommateurs¹⁰.

De nombreux travaux empiriques ont conforté cette approche, mettant en avant une sensibilisation croissante des consommateurs aux questions environnementales suggérant une capacité de mobilisation non négligeable. À cet égard, les produits éco-labellisés (NF Environnement pour la France et Écolabel Européen pour l'Europe) connaissent une progression sensible depuis le début des années 2000, leurs ventes représentant un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros en 2007¹¹. Même si cette mobilisation concerne essentiellement une catégorie sociologique spécifique (classes moyennes à supérieures, fort niveau d'éducation, âge intermédiaire) et varie sensiblement d'un pays à un autre. Ces différences s'expliquent notamment par les formes de coopération qui existent selon les pays entre l'action publique, les firmes et les ONG autour des démarches d'éco-labellisation. Les travaux en économie et en psychologie soulignent l'existence d'un « consentement à payer », significatif des consommateurs pour des produits éco-labellisés, indiquant le soutien économique que les consommateurs acceptent d'accorder aux produits verts. Les informations récentes indiquent d'ailleurs que la sensibilité des consommateurs à ces produits et services ne s'est pas estompée malgré la crise économique : 76% des Français disent privilégier des produits

⁷ Kjaernes U., « Varying Consumer Role : A Comparative Perspective on Public Policies to Promote Sustainable Food Consumption », Communication à la conférence "les enjeux de la consommation durable", Sciences-Po, janvier 2009.

⁸ Conférence sur les enjeux de la consommation durable, Sciences-Po, 15-16 janvier 2009.

⁹ Il faut souligner que la Finlande et la Suède font exception à ce schéma en ayant lancé simultanément des programmes intégrés sur la consommation durable qui, pour la première fois, articulent des dispositifs d'information, des incitations économiques et des outils réglementaires.

¹⁰ Grolleau G., « Les impacts des écolabels sur les comportements des consommateurs : une revue éclectique de la littérature » ; Girandola F. (Université de Bourgogne), « Campagne d'information et comportement dans la consommation durable : l'approche de la consommation engageante », Communications à la conférence "les enjeux de la consommation durable", Sciences-Po, janvier 2009.

¹¹ Source : AFNOR Certification.

respectueux de l'environnement « même s'ils coûtent un peu plus cher »¹².

L'acte de consommer renvoie à un individu « collectif »

Malgré tout, ces résultats encourageants demeurent contrastés. La sensibilité importante des consommateurs ne se traduit pas dans leurs actes dans les mêmes proportions : par exemple, les parts de marchés des produits éco-labellisés représentent à peine 1% des produits de grande consommation hors alimentation¹³ et la confiance des consommateurs varie fortement d'un label à l'autre. Par ailleurs, la mise en œuvre réelle des éco gestes demeure encore limitée¹⁴. Aussi, l'analyse centrée sur la mise en responsabilité du consommateur court le risque de passer à côté des déterminants structurels des modes de consommation et de développer une vision simpliste et trop optimiste de l'évolution des pratiques. Ainsi, si Nathalie Kosciusko-Morizet souligne à juste titre le succès remporté par le bonus-malus automobile ou par l'étiquetage des appareils électroménagers en fonction de leur consommation d'énergie¹⁵, pour montrer que la consommation durable constitue un véritable marché, ce succès ne peut être uniquement imputable à la transformation des comportements sous l'effet d'une information claire. Dans les deux cas évoqués, les producteurs ont eux-mêmes transformé et adapté leur offre de produits et leurs argumentaires de vente. La dépendance des pratiques de consommation à un certain état de l'offre, ainsi que l'exploitation des messages « porteurs » par les producteurs et les distributeurs, sont des dimensions essentielles à saisir pour comprendre les mécanismes en jeu dans le développement de la consommation durable. L'acte de consommation renvoie certes à l'individu, mais à un individu « collectif » en tant que porteur de normes sociales sur le confort, le juste niveau de vie, la solidarité, etc. Or ces normes, qui favorisent l'essor d'une consommation « engagée », « éthique », « verte », sont largement coproduites par les consommateurs, les producteurs et les distributeurs. S'il en fut ainsi du développement de l'électroménager dans les années d'après-guerre répondant à la pression de standards sociaux de confort fortement à la hausse, c'est avant tout le déploiement d'une industrie en mesure d'élargir l'offre disponible qui a été le moteur de ce progrès de la consommation¹⁶. C'est pourquoi il faut plaider pour un agenda de la recherche orienté vers un renouvellement de la sociologie de la consommation, qui

¹² Sondage IFOP/ Le Journal du Dimanche, février 2009.

¹³ Source : AFNOR Certification.

¹⁴ Maresca B., Dujin A., Les consommations d'énergie dans le logement, entre recherche du confort et impératif écologique, CRÉDOC, cahier de recherche n°264, 2009.

¹⁵ Conférence sur les enjeux de la consommation durable, Sciences-Po, 15-16 janvier 2009.

¹⁶ Maresca B., Dujin A., « La consommation durable », note pour le Centre d'Analyse Stratégique, 2009.

permette de mettre à jour les schémas sociaux et techniques qui orientent les pratiques individuelles et collectives.

Renouveler l'agenda de recherche : du comportement du consommateur aux pratiques de consommation

Comme le suggère Gert Spaargaren, il faut interroger autrement la capacité d'évolution des modes de consommation et ne plus focaliser la recherche ou même l'action publique sur l'identification de leviers ou de freins comportementaux¹⁷. L'analyse des leviers de la consommation durable a largement montré que les consommateurs mettent en œuvre de façon très variable leur sensibilité environnementale selon les contextes : ils ne prennent pas en compte de la même manière l'environnement lorsqu'ils font leurs courses, partent en vacances ou aménagent leur maison.

Les types de consommation dépendent aussi des routines quotidiennes.

Face à ce constat, un courant de recherche sur la consommation durable initié par Elizabeth Shove propose d'analyser le changement non plus sur la base d'un modèle individualiste et comportemental, mais à partir de l'étude des pratiques sociales¹⁸. Il s'agit d'étudier les routines quotidiennes que les individus reproduisent de manière structurée et qui sont étroitement liées aux infrastructures et aux ressources (produits et technologies disponibles, énergie...), aux styles de vie (organisation de la vie, gestion du temps, loisirs) et aux normes (hygiène, confort, distinction sociale...). La recherche autour de la consommation durable doit identifier les séries de pratiques sociales associées à des types de consommation dont les impacts environnementaux sont importants, puis analyser les infrastructures, les styles de vie et les normes dans lesquelles elles s'insèrent. Cette approche permettra d'évaluer la capacité de transition envisageable pour chaque type de pratique et de concevoir des instruments d'action publique qui lui soient spécifiques. Plusieurs pistes alternatives sont aujourd'hui explorées par les chercheurs. Il s'agit notamment d'examiner non plus les motivations des comportements des consommateurs, mais les dispositifs structurels et normatifs qui soutiennent les pratiques de consommation.

Cette perspective vise à identifier les pratiques sociales de consommation susceptibles d'évoluer vers plus de durabilité ou,

¹⁷ Spaargaren G., Mol A. « Greening global consumption : Redefining politics and authority », *Global Environmental Change : Human and Policy Dimensions*, 18(3), p. 350-359, 2008.

¹⁸ Shove E. *Comfort, cleanliness and convenience. The social Organization of Normality*, London, Berg, 2003.

au contraire, celles qui supposent des redéfinitions plus structurelles touchant à la fois sur les normes, les styles de vie, les infrastructures et les ressources : pour limiter les émissions de CO₂ liées au transport aérien, on peut agir sur l'innovation technologique, sur les coûts des voyages, sur l'information aux consommateurs, mais on peut aussi travailler sur les normes sociales qui valorisent les vacances au soleil ou celles qui nécessitent la présence physique des collaborateurs lors de réunions professionnelles.

Des consommateurs expérimentent de nouvelles pratiques

L'observation des modes de consommation alternatifs ou émergents, développés à l'échelle locale, est à cet égard un chantier prometteur. Depuis une dizaine d'années, des travaux de recherche en sociologie et en marketing se sont intéressés aux initiatives de consommateurs qui cherchent à développer ces modes de consommation alternatifs. Ces pratiques vont des formes de résistance (à la voiture, à la télévision, aux grandes surfaces, aux OGM, à la publicité, à la consommation de masse)¹⁹, à la promotion de réseaux d'échange (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, Systèmes d'Échanges Locaux, systèmes d'auto-partage, groupes d'entraide pour l'habitat durable, réseaux de réemploi et de recyclage). Elles relèvent de ce que l'on nomme la « consommation engagée »²⁰.

L'analyse des expérimentations sociales au sein de ces communautés de consommateurs permet de mieux comprendre la manière dont des normes de consommation sont produites et diffusées au sein de groupes sociaux de plus en plus larges, et la manière dont les consommateurs s'impliquent dans la gouvernance de la consommation : échanges avec les producteurs, implication dans la vie politique locale, mise en place de moyens mutualisés. Les travaux sur ces expérimentations sociales mettent en évidence leur capacité à alimenter la réflexion de l'action publique (prise en compte des circuits courts, encadrement des allégations environnementales dans la publicité) ou même celle des entreprises (nouvelles offres autour de la proximité, intégration de logiques de déconsommation ou d'économie de la fonctionnalité).

Au-delà de la consommation, les modes de vie

Les travaux récents en sciences sociales autour de la consommation durable invitent donc à élargir les approches, pour ne plus saisir le comportement du consommateur comme la seule résultante des différents mécanismes incitatifs (informationnels ou marchands), mais aussi et surtout comme le fait de pratiques sociales très largement inscrites dans des cadres matériels et normatifs

¹⁹ Arnould A., « Should consumer citizens escape the market ? » The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science, n°611, pp. 96-111, 2007.

²⁰ Dubuisson Quellier S., La Consommation engagée, Paris, Presses de Sciences-po, 2009.

préexistants. C'est là que la notion de « mode de vie » vient utilement compléter la seule perspective de la consommation. Le programme de recherche engagé par le ministère a pour ambition d'instruire la question de l'accompagnement au changement pour des modes de consommation et de vie durables en tenant compte de ces différentes postures.

Indications bibliographiques

Arnould A., « Should consumer citizens escape the market ? » The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science, n°611, pp. 96-111, 2007.

Brodhag C., Verbrugge G. Consommation durable et valeurs culturelles, in Industry and Environment, programme des Nations Unies pour l'Environnement, 1999.

Daubré M., Salvador Juan, Consommer autrement, la réforme écologique des modes de vie, Paris, L'Harmattan 2009.

Dubuisson-Quellier S., Etahiri N., « La consommation durable : nouveaux enjeux, nouvelles approches », Commissariat Général au Développement Durable.

Dubuisson Quellier S., La Consommation engagée, Paris, Presses de Sciences-po, 2009.

Jackson T., Prosperity without Growth. The transition to a sustainable economy, Sustainable Development Commission UK, mars 2009, pp. 48-57 (Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable, Bruxelles, De Boeck, 2010).

Maresca B., Dujin A., « Les enjeux de la consommation durable, compte rendu de la conférence des 15 et 16 janvier 2009 à Sciences-po », Nature Sciences Sociétés 18 51-53 (2010).

Maresca B., Dujin A., Les consommations d'énergie dans le logement, entre recherche du confort et impératif écologique, CRÉDOC, cahier de recherche n°264, 2009.

Micheletti M., Political Virtue and Shopping Individuals. Consumerism and Collective Action, New-York, Palgrave, 2003.

Robins N., Roberts S. Our Vision of Sustainable Consumption, International Institute for Environment and Development, 1998.

Shove E., Comfort, cleanliness and convenience. The social Organization of Normality, London, Berg, 2003

Spaargaren G. et Mol A. « Greening global consumption : Redefining politics and authority », Global Environmental Change : Human and Policy Dimensions, 18(3), p. 350-359, 2008.

En savoir plus sur le programme de recherche Movida : <http://programme-movida.fr/>

De la notion de mode de vie dans les travaux sur la consommation durable

Note de veille scientifique n°2, publiée en novembre 2011 sur le site internet du programme Movida, Bruno Maresca, Anne Dujin, Département évaluation des politiques publiques du CRÉDOC.

Introduction

Dans le domaine du développement durable, la recherche, aussi bien sociologique qu'économique, s'est focalisée sur la notion de « comportement ». Rarement définie, elle désigne, de manière implicite, l'espace de libre arbitre individuel dans lequel ce sont les décisions (supposées libres) qui déterminent l'action des individus. En cela, elle procède directement des outils théoriques de la microéconomie. Les limites d'une approche centrée sur les arbitrages du consommateur et son incapacité à rendre compte de l'inertie des comportements en matière de consommation durable ont été largement documentées²¹. C'est aujourd'hui dans une meilleure compréhension de l'articulation entre comportements et modes de vie que résident de nombreux leviers de changement. Le programme MOVIDA vise à promouvoir cette réflexion.

Une double filiation théorique, entre le « genre de vie » et le « style de vie ».

La notion de mode de vie n'est pas précisément définie sur le plan académique. On peut distinguer deux filiations différentes à ce concept. L'une vient de la notion de « genre de vie », qui trouve son origine dans les travaux de Friedrich Ratzel (1844-1904). Dans son œuvre majeure publiée de 1882 à 1891, *Anthropogéographie*, il lie la terre et l'homme dans une vision systématique qui a totalement renouvelé la science géographique. Le concept de genre de vie a été repris par Vidal de la Blache (1845-1918), et traduit l'adaptation d'un groupe social à son environnement matériel. Selon cette approche, chaque groupe social a un genre de vie spécifique, constitué à la fois d'éléments matériels et symboliques, visible à travers les caractéristiques de leur habitat et de leurs outils de travail. Cette approche rend par exemple compte du fait que les Bretons vivent dans des maisons à toits de chaume. La notion de « genre de vie » s'applique donc à un collectif.

L'autre filiation de la notion de « mode de vie » est le concept anglo-saxon de style de vie (*lifestyle*), dont la sociologie est actuellement assez développée aux États-Unis. Cette notion trouve son origine dans la sociologie allemande, notamment

les travaux d'Habermas, eux-mêmes s'inscrivant dans la lignée de Max Weber et Alfred Adler (1870-1937). À la différence du « genre de vie », le « style de vie » est une traduction individuelle, fonction d'une histoire personnelle, de l'adaptation au monde social. Son équivalent français le plus proche est la notion d'« habitus » de Bourdieu, qui désigne la manière dont les individus incorporent différemment des normes techniques et sociales, et les retraduisent dans leurs pratiques et leurs représentations. C'est à travers notre style de vie que nous exprimons qui nous sommes, ce que nous voulons représenter. Cela explique que cette notion ait eu de nombreuses applications dans le domaine du marketing, notamment dans la conduite des études de marché.

La notion de « mode de vie », telle qu'elle est utilisée dans le langage courant, mêle ces deux dimensions du genre de vie et du style de vie, à la fois collective et individuelle, mêlant des éléments technologiques, sociaux, et de l'ordre des représentations. Elle permet ainsi de rendre compte de ce que Salvador Juan nomme « l'interdépendance des usages »²², c'est-à-dire la conjonction des facteurs systémiques et des comportements, qui se renforcent mutuellement.

Fortune et limites de la notion de mode de vie

Dans le domaine de la consommation durable, la notion de mode de vie est largement utilisée dès les années 1980, notamment aux États-Unis en sociologie et en anthropologie²³. À travers l'observation, ces travaux explicitent la manière dont les individus investissent un cadre technique en fonction des ressources dont ils disposent, s'adaptent, produisent des représentations qui corroborent leurs pratiques. Ils font apparaître la grande diversité des usages et des pratiques, y compris dans un même univers sociotechnique. Au début des années 1990, une équipe de recherche a suivi l'évolution de la consommation d'énergie sur un campus universitaire californien,

²²Dobré M., Juan S. (dir) (2009), *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*, Paris, L'Harmattan (Sociologies et environnement).

²³Lutzenhiser L. (1993), *Social and Behavioral Aspects of Energy Use*, Annual Review of Energy and the Environment ; E. Shove, *Comfort, Cleanliness, Convenience, the Social Organization of Normality*, Oxford, Berg Publishers, 2003.

²¹Zelem M.C. (2005) « La maîtrise de la demande d'énergie. Approche sociologique des comportements et des usages », intervention au séminaire du GRETS, 21 juin 2005.

composé d'appartements standards, de même taille et équipés des mêmes appareils, mais dans lesquels vivent des étudiants d'origines et de cultures différentes²⁴. L'étude de l'évolution des modes de consommation sur un an a permis d'identifier un double phénomène de nivellement des niveaux de consommation, sous l'effet de la standardisation des usages de l'énergie induite par les appareillages et les caractéristiques techniques des logements, mais également de maintien de grandes disparités d'un appartement à l'autre, en fonction de représentations contrastées du confort ou du gaspillage, qui déterminent la manière dont les étudiants s'approprient le cadre mis à leur disposition. Le « mode de vie » devient une grille de lecture permettant de rendre compte de la diversité des modes de consommation, combinant la perspective technique avec une approche culturaliste. La notion inclut toutes les variables nécessaires à la compréhension des pratiques de consommation. Elle permet de rendre compte aussi bien des ressemblances que des différences entre les profils de consommation, elle intègre la dimension à la fois individuelle et collective de la consommation. Différents appareils, utilisés par des individus aux profils différents produisent différents profils de consommation. Le premier choc pétrolier a d'abord suscité un large mouvement d'interrogation sur la durabilité du mode de vie occidental. À la fin des années 1980, beaucoup de travaux s'étaient accumulés sur la question, notamment dans le cadre de l'Institut de l'Énergie de l'Université de Californie, haut lieu de production d'études mettant en lumière la consommation comme étant essentiellement le produit de structures culturelles²⁵. Ces travaux se sont inscrits en opposition claire à l'approche strictement comportementaliste du phénomène de consommation durable. Cependant, ils ne sont pas montés suffisamment en généralité pour nourrir l'action publique.

Les travaux d'Elizabeth Shove sont repartis de ces acquis pour développer une lecture plus fine des pratiques de consommation. À travers l'analyse des modes de vie dans lesquels elles s'inscrivent, il s'agit de faire apparaître que ces pratiques reposent sur des systèmes matériels, eux-mêmes porteurs de significations (hygiène, confort...), et que tout dispositif nouveau suppose l'apprentissage d'aptitudes spécifiques qui permettront à l'utilisateur d'adopter les pratiques attendues. La notion de mode de vie a permis à cet égard

²⁴B. Hackett, L. Lutzenhiser (1991), « Social Structures and Economic Conduct : Interpreting Variation in Household Energy Consumption », *Sociological Forum*, vol. 6, n°3, pp. 449-470.

²⁵Kempton W., Montgomery L, Folk quantification of energy (1982), *Energy*, Volume : 7, Issue: 10, Pages: 817-827

d'élargir le questionnement sur le changement comportemental.

Pour autant, le mode de vie n'est encore qu'une notion largement mobilisée, et non un concept théorique. Son utilisation est souvent associée à l'injonction au changement. On parle des modes de vie pour souligner la nécessité de les transformer et les manières de réussir ce changement²⁶.

Quel agenda de la recherche autour de la notion de mode de vie ?

Concernant la recherche sur la consommation durable, la notion de mode de vie invite en premier lieu à décentrer l'analyse du seul consommateur ou usager final, considéré comme moteur du changement. Il s'agit donc, à travers la notion de mode de vie, de replacer la réflexion sur le durable dans une approche plus large de sociologie de la consommation.

Des travaux d'étude et de recherche récents ouvrent la voie à un agenda de recherche renouvelé. Sur la collecte sélective des déchets, qui constitue une des réussites de transformation des comportements en France, les travaux du CRÉDOC²⁷ ont mis en évidence que c'est l'ensemble du dispositif mis en place par les pouvoirs publics, à travers la mise à disposition de poubelles spéciales, d'une redevance spécifique, et de campagnes d'information sur les enjeux du tri, qui entraîne les comportements. Ce dispositif est à la fois technique et social, et agit autant sur un collectif (la commune, le quartier) que sur des individus. En cela, il touche au mode de vie dans ses aspects normatifs, matériels et symboliques, et pas seulement à l'arbitrage de ménages conscients des enjeux écologiques.

Dans le domaine de l'étude des consommations d'eau, le constat de baisse de la consommation, notamment dans les grandes villes, a d'abord été attribué à un changement comportemental. Des analyses plus approfondies ont montré que nombre de facteurs autres que strictement

²⁶ Dobré M., Juan S. (dir) (2009), *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*, Paris, L'Harmattan (Sociologies et environnement).

²⁷Maresca B., Capon G., Mordret X., Picard R. (2010), La production des déchets dans le territoire du SYCTOM – prospective 2016, étude réalisée à la demande du SYCTOM, novembre.

Maresca B., Picard R., Ranvier M.(2009), Prospective Syctom 2050, étude réalisée à la demande du SYCTOM.

Poquet G., Fauconnier N. (2001), Caddies et containers. Consommation et émission de déchets des ménages 1979-1999, étude réalisée à la demande de l'Ademe, mars.

Poquet G. (1997), Produits électriques et électroniques en fin de vie en région Rhône-Alpes, étude réalisée à la demande de la Préfecture de la région Rhône-Alpes et de la Fédération des industries électriques et électronique.

comportementaux se superposent les uns aux autres et vont dans le sens d'une limitation des consommations d'eau. On évoquera ici l'amélioration des processus technologiques, avec des appareillages moins consommateurs, mais aussi le rôle des gestionnaires d'immeubles, qui veillent à la limitation des consommations et à la réduction des fuites pour abaisser au maximum les charges locatives. La mise en place de leviers contraignants, avec comme résultante une baisse tendancielle des consommations, répond là aussi à un phénomène collectif lié à des acteurs intermédiaires. Une grille d'analyse fondée sur la notion de mode de vie permet donc d'analyser ces phénomènes plus en profondeur.

La transformation des comportements opérée par la politique de gestion des déchets dans laquelle se sont engagées les collectivités territoriales sur la base d'une convention négociée entre les industriels de l'emballage et les pouvoirs publics, offre, dans le champ de l'environnement, l'exemple le plus démonstratif de l'importance de prendre en compte ces acteurs intermédiaires et plus largement, les différentes composantes d'un « mode de vie » pour expliquer le succès d'un changement comportemental.

De la même manière, les syndicats d'immeubles et, plus largement, les gestionnaires des établissements de services publics, mettent en œuvre des processus de réduction du coût des charges qui font appel à des logiques de gestion financière éloignées des ressorts de l'écocitoyenneté. Pour autant, et c'est là un mécanisme essentiel, l'existence du gestionnaire collectif engage un processus de rationalisation de la gestion des consommations de flux qui peut être décisive sur les comportements individuels.

Les constats qui sont dressés par diverses études sur les effets de l'introduction des compteurs individuels dans divers pays²⁸, invitent à développer un programme de recherche sur les formes et les mécanismes de gestion des immeubles collectifs, qui permettrait, par l'analyse de la rationalité des gestionnaires d'immeubles et les différents relais d'information professionnels qui orientent leur processus de décision, de tester l'hypothèse selon laquelle une structuration cohérente des comportements individuels peut résulter de l'existence et de l'affirmation de mécanismes collectifs. Plus largement, cet axe de recherche privilégierait l'analyse des logiques d'intervention des acteurs spécialisés (gestionnaires, techniciens, vendeurs...) qui se trouvent à l'interface entre les mécanismes de marché des différents secteurs économiques

concernés par la consommation d'énergie et les arbitrages du consommateur individuel.

Plusieurs raisons plaident en faveur d'un approfondissement théorique de la notion de mode de vie et de ses usages, notamment en sociologie de l'environnement. La première est qu'elle permet de rendre compte de la diversité des sociétés complexes. La notion de mode de vie trouve son succès actuel dans le besoin de nouveaux outils théoriques pour décrire et comprendre ce que Durkheim appelait déjà les « sociétés complexes », caractérisées par une division du travail social si importante que la lecture pyramidale de l'ordre social, dont l'approche en termes de catégories socioprofessionnelles (CSP) est le prolongement, devient insuffisante. En rendant possible une description propre à chaque sous-groupe de sa conscience environnementale, de ses ressources matérielles et symboliques et du comportement qui en résulte, le concept permet notamment d'identifier les comportements émergents.

L'autre intérêt majeur de cette notion est d'ordre pratique. En remplaçant les phénomènes de consommation dans l'analyse des routines quotidiennes que les individus reproduisent de manière structurée, étroitement liées aux infrastructures et aux ressources (produits et technologies disponibles, énergie...) et aux représentations collectives (hygiène, confort, distinction sociale...), elle donne les moyens d'évaluer la capacité de transition envisageable pour différentes pratiques de consommation et de concevoir les dispositifs qui lui soient spécifiques (nouvelle offre technologique, nouveaux instruments de politique publique...).

²⁸Maresca B., Poquet G., Les services distribués en réseau. Faut-il généraliser les compteurs individuels dans la distribution de l'eau ?, Cahier de recherche n°212, CRÉDOC, 2005.

Écoquartiers et urbanisme durable

Note de veille scientifique n°3, publiée en novembre 2012 sur le site internet du programme Movida, Bruno Maresca et Anne Dujin, Département évaluation des politiques publiques, CRÉDOC.

Ville et urbanisme durables

La notion de ville durable précède et accompagne celle d'écoquartier. Selon Jacques Theys et Cyria Emelianoff²⁹, elle émerge dans la décennie 1990 après la conférence de Rio et la création du Conseil international des initiatives environnementales locales. En 1990, la Commission Européenne publie le Livre vert sur l'environnement urbain, qui met en question les principes de l'« urbanisme moderne »³⁰ en proposant de placer les préoccupations liées à la qualité de l'environnement urbain ainsi qu'à l'écologie au cœur des politiques urbaines. La Commission a lancé, en 1994, la campagne européenne des villes durables (Charte d'Aalborg). Elle vise à développer le partage d'informations et d'expériences entre collectivités sur le développement durable local, favorisant la mise en réseau des villes plutôt qu'une approche réglementaire. Cette Campagne a connu un succès rapide, elle compte aujourd'hui plus de 2500 collectivités membres. C'est par la diffusion de la notion de « ville durable » que naît la réflexion sur la durabilité de l'urbanisme à l'échelle du quartier, dans le droit fil de la notion de durabilité définie par le rapport Brundtland (1987). Le Réseau Européen du développement Urbain définit l'écoquartier comme « un quartier conçu (ou renouvelé) avec une démarche environnementale, laquelle porte notamment sur le paysage ou la végétalisation des quartiers, et la qualité environnementale des bâtiments »³¹. Si l'« écoquartier » et le « quartier durable » peuvent donc faire référence à des objets distincts, la confusion entre les deux termes est très fréquente. En privilégiant le terme « écoquartier », le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) a contribué à lui donner la primauté³². Les acteurs politiques locaux et

²⁹ Jacques Theys et Cyria Emelianoff, Les contradictions de la ville durable, *Le Débat*, Gallimard, 2001/1 - n° 113

³⁰ IVème congrès international d'architecture moderne, Athènes 1933, Le Corbusier et sa charte. Principes directeurs : fonctionnalisme : zonage par fonction, table rase

³¹ <http://www.suden.org/fr/developpement-urbain-durable/ecoquartier-quartier-durable/>

³² <http://www.suden.org/fr/developpement-urbain-durable/ecoquartier-quartier-durable/>

Les termes écoquartier et quartier durable sont fréquemment utilisés de manière interchangeable. Suivant l'acception du ministère, le choix a été pris ici d'utiliser exclusivement le terme « écoquartier » pour faire référence à toutes les opérations d'urbanisme durable à l'échelle du quartier.

nationaux se sont progressivement saisis du terme. La réunion des ministres européens de l'Environnement et de l'Aménagement à Bristol en 2005 a permis l'émergence d'une définition « institutionnelle » très large du quartier durable, fondée sur la notion de développement durable : « Un quartier durable est une zone de mixité fonctionnelle développant un esprit de quartier ; c'est un endroit où les personnes veulent vivre et travailler, maintenant et dans le futur. Les quartiers durables répondent aux divers besoins de ses habitants actuels et futurs, ils sont sensibles à l'environnement et contribuent à une haute qualité de vie »³³.

Chronologie et typologie des quartiers durables

Benoît Boutaud³⁴ distingue trois phases dans l'histoire des écoquartiers. La première, qui conduit aux *proto-quartiers*, émerge dans les années 1960 dans la mouvance des éco-villages. Elle est portée par des professionnels et des spécialistes de l'environnement organisés en collectifs militants, et se développe principalement au nord de l'Europe. Les proto-quartiers sont les héritiers directs des éco-villages et se situent plutôt en périphérie des villes, voir en zone rurale³⁵. La seconde correspond aux *quartiers prototypes*. Elle se développe dans les années 1990, parallèlement à la diffusion de la notion de développement durable et à la signature de la charte d'Aalborg. Projets impulsés par la puissance publique, ils réunissent des acteurs multiples et cumulent les financements (locaux, nationaux, communautaires), mettant davantage l'accent sur les innovations techniques, au détriment des expérimentations sociales et de la construction participative. Ces quartiers ont vocation à constituer des vitrines de l'urbanisme durable. Bo01 à Malmö, Suède, en est l'exemple le plus fameux. La troisième phase dans l'histoire des quartiers durable est celle des quartiers types, qui marque le passage de l'expérimentation à la reproductibilité. Il ne s'agit plus de construire une vitrine du

³³ Accord de Bristol, Bristol Ministerial informal meeting on sustainable communities in Europe, 6-7 décembre 2005

³⁴ Benoît Boutaud, « Quartier durable ou écoquartier ? », *Cybergeo* : European Journal of Geography, Débats, Quartier durable ou écoquartier ? mis en ligne le 24 septembre 2009, <http://cybergeo.revues.org/22583>

³⁵ Taoufik Souami, *Écoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Éditions les Carnets de l'Info, Paris, 2009, Coll. Modes de ville

développement durable, mais, au sein des cadres existants de l'urbanisme, de produire des opérations d'aménagement orientées vers plus de durabilité.

Ces *quartiers types* correspondent, selon une typologie élaborée par Cyria Emelianoff³⁶, aux *programmes urbains durables* : des programmes de logement à plus grande échelle et à moindre coût, intégrant des exigences environnementales ainsi qu'une démarche participative avec les habitants. Cette catégorie est à rapprocher des *écoquartiers grands-ensembles* décrits par Florence Rudolf³⁷ : « A l'instar des modèles hérités de la Charte d'Athènes, l'écoquartier type grand ensemble est une innovation socio-technique [...] il se présente comme une opération généralisable à l'ensemble de la société ».

À côté des écoquartiers *vitrine* et des *programmes urbains durables*, C. Emelianoff distingue également les écoquartiers *bottom up* (issus d'initiatives d'habitants qui obtiennent le soutien de la municipalité, tels que Vauban à Fribourg ou Eva Lanxmeer à Culemborg) et les *promoteurs écologistes* (la municipalité est en retrait de l'initiative, du financement et de la construction de l'écoquartier, principalement pris en charge par des acteurs privés : BedZed, dans la région de Londres, en est un exemple).

Le vocable « écoquartier » ou « quartier durable » recouvre ainsi une grande diversité de réalisations urbaines, qui se différencient tant par leurs caractéristiques et les dispositifs mis en place que par leurs modes de fabrication.

Des opérations européennes de référence

Vauban, Fribourg, Allemagne

Quand la ville de Fribourg décide de lancer une opération de rénovation urbaine sur cette friche militaire de 42 hectares, elle se heurte au projet alternatif d'occupation du site du collectif SUSI, mené par des étudiants en architecture. Le Forum Vauban, créé en 1995, est chargé de faire le lien entre la société civile (et plus particulièrement SUSI) et le projet de la ville. La construction du quartier a débuté en 1997, il compte aujourd'hui environ 5000 habitants. Les bâtiments ont fait l'objet de technologies avancées en matière d'isolation. L'énergie est produite par des unités de cogénération fonctionnant au bois et au gaz, et le quartier dispose d'un parc photovoltaïque très important. Il est également équipé

³⁶ Cyria Emelianoff, « Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? », Observatoire universitaire de la ville et du développement durable, Urbia. Les cahiers du développement durable, n°4, juin 2007, pp.26-37

³⁷ Florence Rudolf, Les écoquartiers : une contribution socio-technique à la réception du développement durable en Allemagne

d'un système de récupération des eaux de pluie et d'un système innovant de bio-épuración. Initialement issus d'un mouvement militant, les modes de vie sont encadrés sur le quartier par une charte (stipulant par exemple l'interdiction de la voiture ou de la construction de barrières de séparations entre les logements). Le Forum Vauban se réserve la fonction de sélectionner les candidats à l'emménagement dans le quartier.

<http://www.vauban.de>

Eva Lanxmeer, Culemborg, Pays Bas

Cet écoquartier de 24 ha est issu d'un projet lancé en 1994 par la fondation Eva (groupe d'experts, de militants et de futurs habitants). Il compte 2500 logements et 40 000m² de surface réservée aux activités tertiaires, ainsi qu'une ferme urbaine permettant aux habitants de consommer des produits agricoles biologiques issus d'un circuit court. Le quartier a été conçu sur le principe des circuits fermés pour l'eau et l'énergie. Les déchets verts et les boues issues de l'épuration de l'eau sont valorisés par une centrale qui les transforme en biogaz, alimentant ainsi le quartier en énergie. Un système de traitement intégral de l'eau a été mis en place. Le quartier est aujourd'hui considéré comme un modèle d'urbanisme durable « bottom up » : les futurs habitants ont largement participé à sa conception à travers des ateliers d'urbanisme collaboratif : pour sa fondatrice, l'architecte Marleen Kaptein, l'écoquartier ne peut être vecteur d'une réorientation des comportements que s'il est lui-même conçu avec les habitants. Les pratiques sont clairement encadrées par une association de quartier, chaque nouvel habitant devant signer une charte l'engageant par exemple à ne pas utiliser certains produits détergents ni de voiture dans le quartier.

<http://www.bel-lanxmeer.nl>

Bo01, Malmö, Suède

Construit sur une ancienne friche portuaire à partir de 1995, cet écoquartier a vu le jour à l'occasion de l'exposition internationale de l'habitat de 2001. Il comprend 600 logements pour environ 1000 habitants, répartis sur 9 hectares. Ce quartier a permis d'expérimenter les technologies les plus avancées, avec un objectif d'autosuffisance énergétique. La géothermie est la principale source de chaleur, complétée par l'utilisation de l'eau de mer et de panneaux solaires. L'électricité est produite à partir d'énergie éolienne et photovoltaïque. Les déchets sont valorisés pour produire du biogaz. Des transports en commun ainsi que des véhicules individuels fonctionnant aux énergies renouvelables ont également été mis en place. Un compteur

permettant d'afficher et de suivre sa consommation a été installé dans chaque foyer. Ce sont bien les innovations techniques, plus que les pratiques, qui ont été ciblées ici. Comme le soulignent G. Faburel et S. Tribout, l'objectif était de « créer un quartier écologique, mais sans faire appel à une évolution consciente des pratiques et usages des populations résidentes » (p.6).

<http://www.malmo.se/English/Western-Harbour/Plans-and-on-going-projects/Bo01>

BedZed à Sutton, Royaume-Uni

Cet écoquartier, situé sur une ancienne friche industrielle, a été réalisé entre 1998-2001 par le cabinet d'architectes Bill Dunster, le cabinet de conseil en environnement Bioregional, la Fondation caritative Peabody (logement social), avec l'appui de l'association WWF International. Il comprend aujourd'hui 82 logements (250 personnes) et 2 300 m² de surface de bureaux et d'activités, sur une surface d'environ 1,7 ha. Construit sur les notions de circuit court et de boucle énergétique, le quartier est équipé d'une centrale de cogénération au bois, d'un système de récupération des eaux de pluie et usées et d'un système d'aération à échange de chaleur. Plus de 50% des matériaux de construction sont issus du recyclage. Le quartier est conçu pour être accessible à tous (un tiers des logements est géré par la fondation Peabody). Les modes d'approvisionnement alimentaire ou les déplacements font également partie du projet : un réseau d'agriculteurs locaux fournit sa production sur place ; et des panneaux photovoltaïques ont également été installés pour alimenter une flotte de véhicules électriques à louer.

<http://www.zedfactory.com>

Une définition souple

Selon David Gaillard et Laurent Matthey³⁸, « un écoquartier vise à une réduction de l'empreinte écologique du bâti, en limitant les consommations énergétiques, en optimisant la gestion des mobilités, en ménageant la biodiversité ; l'écoquartier aspire aussi à une bonne intégration des mixités sociale, générationnelle et fonctionnelle ».

Les quartiers durables se définissent donc à partir de leur forme urbaine (objet urbain neuf ou rénové, connecté au reste de la ville), de leur mode de conception, de leurs dispositifs techniques et environnementaux (efficacité énergétique du bâti, gestion des ressources naturelles, protection de la biodiversité, production locale d'énergies renouvelables), des

³⁸ David Gaillard, Laurent Matthey « La norme et le label. Production de la norme et logiques d'hybridation dans la fabrique de la ville durable : le cas des écoquartiers », les cahiers de LAUA, n°14, 11-2011, p.116

activités économiques locales mises en place, des expérimentations sociales et des pratiques (mobilité, consommation...) qu'ils sont sensés favoriser auprès des habitants.

Pour Gaillard et Matthey³⁹, c'est justement ce flou de la définition des quartiers durables qui est le gage du succès rencontré par la notion : « c'est précisément dans cette qualité d'objet flou que semblent résider la capacité d'ancrage, d'adaptation au contexte, des écoquartiers ».

La nécessaire approche territoriale de l'écoquartier

Le quartier est une « fraction d'un territoire, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et individualité »⁴⁰. L'écoquartier est parfois pensé comme un territoire autocentré (en témoigne l'idéal souvent structurant de l'autosuffisance énergétique), uniquement pensé en fonction d'une vision restreinte de ses habitants futurs : « les approches des quartiers durables considèrent peu la complexité des espaces et des périmètres qu'utilisent réellement les habitants »⁴¹. Le risque est alors de se focaliser sur une seule échelle (non pertinente pour les questions énergétiques par exemple), sans prendre en compte les liens avec le reste de la ville. L'écoquartier doit pourtant être pensé avec et dans la ville, car il est, en principe, un espace de mise en œuvre d'innovations destinées à se diffuser au reste du territoire.

Labelliser les écoquartiers ?

Dès lors que l'écoquartier devient un objet institutionnel se pose la question de sa définition opérationnelle, de critères de définition, voire de labellisation. Outil d'aide à la décision, le label est régulièrement présenté comme une nécessité pour la généralisation des formes de production de la ville durable. Cependant, si comme Gaillard et Matthey l'on admet que la clef de la réussite des quartiers durables réside dans la plasticité de la définition, le label peut sembler contradictoire avec la nature éminemment plastique de l'objet « écoquartier ». Tout l'enjeu est alors de diffuser des pratiques et des normes de développement urbain durable, sans brider la fabrique urbaine dans des critères trop rigides.

Il n'existe à ce jour ni en Europe ni en France de label écoquartier formalisé, même si cette réflexion est en cours en

³⁹ David Gaillard, Laurent Matthey, 2011, op. cit. p. 125

⁴⁰ Développement durable et renouvellement urbain, des outils opérationnels pour améliorer la qualité de la vie dans nos quartiers, 2007, l'Harmattan, Paris

⁴¹ Taoufik Souami, 2009

France. Les indicateurs de développement durable foisonnent, mais ils sont très rarement définis à l'échelle du quartier.

En France, plusieurs acteurs institutionnels se sont saisis de cette question. Au niveau international, le World Wildlife Fund (WWF) a également développé son propre programme de soutien aux « quartiers durables ». Plus que des règles associées à des indicateurs précis, ces formes de définition se fondent plutôt sur une grille multicritères souple, ciblant un ensemble d'objectifs plutôt que des processus.

Le MEDDE : vers un label « écoquartier »

Dans le cadre du plan d'action Ville Durable lancé par le gouvernement en 2008, l'engagement n°49 du Grenelle de l'environnement prévoit « un plan volontariste d'écoquartiers impulsé par les collectivités locales : au moins un écoquartier avant 2012 [...] dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif ».

La définition de l'écoquartier adoptée par le MEDDE est centrée sur 5 objectifs :

- promouvoir une gestion responsable des ressources
- s'intégrer dans la ville existante et le territoire qui l'entoure
- participer au dynamisme économique
- proposer des logements pour tous et de tous types participant au « vivre ensemble » et à la mixité sociale
- offrir les outils de concertation nécessaires pour une vision partagée dès la conception du quartier avec les acteurs de l'aménagement et les habitants.

Le concours ÉcoQuartier du MEDDE

Le MEDDE a lancé en 2008-2009 et 2011 deux concours ÉcoQuartier visant à primer les opérations d'urbanisme les plus innovantes. La définition de l'écoquartier se structurait autour de trois piliers : social et sociétal ; économique et environnemental. L'appel à projet du concours de 2011 reprend les mêmes thèmes, mais les structure autour de 4 axes nouveaux : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, préservation des ressources et adaptation au changement climatique.

Cette grille de définition dresse une liste d'objectifs. Elle constitue un guide pour le jury chargé de la sélection des lauréats du concours, et possède également une valeur pédagogique d'accompagnement aux collectivités dans leur démarche d'urbanisme durable.

Les lauréats du grand prix de 2009 et 2011 sont la ZAC de Bonne (Grenoble), le Plateau de Haye (Communauté Urbaine

du Grand Nancy) et l'Union (Lille Métropole Communauté Urbaine).

Un club opérationnel national ÉcoQuartier a été constitué parallèlement à ces concours, rassemblant l'ensemble des porteurs de projets ainsi que d'autres acteurs institutionnels. Ce club est chargé de l'élaboration d'un label octroyé par le ministère, mais aussi de diffuser des informations et de pratiques au sein d'un réseau de collectivités. Il a mis en place quatre groupes de travail : *L'Écoquartier, levier vers la ville durable* ; *Le pilotage d'un Écoquartier* ; *Le citoyen et l'entrepreneur, moteurs de l'Écoquartier* et *L'Écoquartier en milieu rural*.

D'autres acteurs institutionnels se sont positionnés sur la question du quartier durable et de sa définition.

La Région Île-de-France a lancé en 2008, 2009 et 2011 trois appels à projets « Nouveaux Quartiers Urbains » (NQU), dans l'objectif de sélectionner et de financer des projets d'aménagement innovants. Le cahier des charges décline les cinq objectifs des NQU :

- affirmer la cohérence territoriale
- répondre à la crise du logement
- organiser la mixité des fonctions et la compacité
- intégrer la qualité environnementale
- faire évoluer les modes de faire et les pratiques urbaines

Le critère majeur de sélection des NQU réside dans le renforcement de la production de logements et de la densité.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), dans le cadre de sa démarche « Ville durable », a lancé en 2009 un « dispositif expérimental d'accompagnement des écoquartiers ». Celui-ci s'est traduit par un soutien financier à 15 projets. La CDC définit les écoquartiers comme « des aménagements urbains qui combinent des objectifs environnementaux (énergie, eau, biodiversité, déchets), de mixité sociale et fonctionnelle, de promotion de modes de vie et de mobilité plus durables tout en offrant une forte attractivité »⁴².

Enfin, l'ANRU a organisé un appel d'offres entre 2008 et 2009 lors des « Rendez-vous de la rénovation urbaine et de l'urbanisme durable », et a primé dix quartiers sur la base de critères prenant en compte les mixités (sociale, fonctionnelle,

⁴² Communiqué et dossier de presse « Démarche écoquartiers de la Caisse des Dépôts », vendredi 27 mars 2009, consultable sur www-caissedesdepots.fr

générationnelle), le processus de conception urbaine, la question de la mobilité, la protection des ressources et la promotion de « modes de consommation responsables ».

En France, un objet neuf

Les écoquartiers restent un objet neuf en France. Si les projets de quartier durable se sont multipliés dans les cinq dernières années, rares sont ceux qui sont déjà habités. Il est encore difficile à l'heure actuelle de disposer d'un retour sur ces réalisations, et en particulier sur les pratiques que développent leurs habitants. Conçus par les collectivités locales, les « quartiers durables » se démarquent surtout des autres projets urbains par leurs aspects technologiques et environnementaux. L'innovation au niveau de la participation et de l'appropriation par les résidents est encore souvent le parent pauvre de ces projets.

Le paradigme de la ville durable constitue un nouveau support de mobilisation pour le secteur associatif. Ainsi, des associations peuvent s'organiser et faire pression sur les décideurs, à travers un registre argumentatif tiré de la charte d'Aalborg, pour orienter le contenu d'un programme d'urbanisme. C'est par exemple le cas de la ZAC de la Place de Rungis, projet sur lequel s'est mobilisée l'association des Amis de l'Ecozac de Rungis. Cette association regroupant des habitants et des spécialistes en économie d'énergie s'est créée en 2005 dans le but de « développer l'expertise citoyenne comme moteur de la ville durable ». ⁴³ Celle-ci a su effectuer un véritable travail de lobbying écologique afin de sensibiliser habitants et élus. À Strasbourg, le réseau associatif Eco Quartier Strasbourg a pesé de manière similaire dans la révision du contenu de l'aménagement de la ZAC Danube.

Écoquartiers et modes de vie

Les écoquartiers sont pensés comme des vecteurs de promotion de modes de vie durables. Ces derniers sont unanimement caractérisés, d'après les acteurs de la conception de l'écoquartier, par une réduction de l'usage de la voiture, un accroissement des mobilités douces, une adaptation des comportements aux technologies du bâti pour réduire les consommations d'énergie et un tri des déchets. Les écoquartiers constituent également des incitations à certains modes de consommation (notamment alimentaire : AMAP, commerce équitable) et à la participation à la vie du quartier (services cogérés comme les crèches ou l'autopartage, jardins partagés, entretien des espaces collectifs...).

La question des modes de vie a récemment émergé comme une problématique nouvelle dans la réflexion sur les quartiers

⁴³ Site internet de l'association : <http://ecoz.ouvaton.org/>

durables (en témoigne la transformation de la grille multicritères du ministère, faisant apparaître une catégorie « cadre de vie et usages », mais aussi l'exigence dans le dossier de candidature du dernier appel à projets d'un récit « 24h de la vie d'un habitant »).

Si l'ensemble des acteurs s'accorde sur la place qui doit être accordée aux habitants dans la phase d'élaboration du projet de quartier durable, deux visions des habitants peuvent être dégagées sur la question des pratiques et des usages :

- Celle d'habitants à accompagner (formation et communication) afin d'adapter leurs usages aux dispositifs techniques nouveaux du quartier.
- Celle d'habitants « gestionnaires » ou « experts ». En qualifiant les habitants de « gestionnaires », l'accent est mis sur le rôle actif qu'ils jouent dans le fonctionnement de l'écoquartier. C'est en tant que gestionnaires futurs qu'ils doivent prendre part à la conception du quartier. Ce discours reconnaît un « savoir habitant » ⁴⁴ spécifique à ces acteurs, et qu'il importe de prendre en compte dans la conception des dispositifs de l'écoquartier.

La question du peuplement attendu ou souhaité, des futurs habitants et usagers de l'écoquartier, de leurs caractéristiques et de leurs pratiques, n'est généralement pas posée par les acteurs de l'urbanisme.

MOVIDA : des projets de recherche sur l'urbanisme durable

Movida est un programme de recherche du ministère en charge du Développement durable initié en 2010, centré sur le thème de l'accompagnement au changement vers des modes de vie et de consommation durables. Huit projets ont été retenus suite au premier appel à propositions de Recherche, dont trois prennent l'urbanisme durable pour objet :

- (V(e)T) Les villes en transition de nouveaux terrains de recherche interdisciplinaire – Le cas de la Fontaine d'Ouche

- Coordonnateur : Olivier GALIBERT
- Équipes de recherche : MSH Dijon – Université de Bourgogne, laboratoires CESAER (Sciences économiques et sociales appliquées aux mondes ruraux), CIMEOS (Sciences de l'Information et de la communication), SPMS (Psycho-sociologie), THEMA (Géographie et aménagement du territoire).
- Sur le thème des modèles de transition, ce projet cible l'étude de l'urbanisme durable, des représentations et des pratiques de consommation éco-responsables chez les habitants et l'accompagnement à la transition dans le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon.

- Consommer dans les écoquartiers

⁴⁴H. Subrémon, Anthropologie des usages de l'énergie dans l'habitat, PUCA, 2011, p.37

- Coordonnateur : Ida KASDI
 - Equipes de recherche : ID&S - Ecole des Ponts ParisTech/UPÉMLV – LATTS – UMR 8134 CNRS - Université Paris Est - Ecole d'architecture de la Villette, HDR Sciences humaines Université de Marne-La-Vallée
 - Ce projet cherche à étudier les pratiques émergentes dans le champ de la consommation et les leviers de son accompagnement, au prisme de deux écoquartiers, en tant que formes territoriales révélatrices des changements dans la consommation et des freins à ces changements.
- Comportements émergents dans les quartiers durables, entre systèmes sociotechniques et modes de vie**
- Coordonnateur : Benoît LEFEBVRE
 - Équipes de recherche : CRÉDOC - IDDRI Sciences Po
 - Ce projet tente d'éclairer l'influence des dynamiques institutionnelles et militantes dans l'émergence de modes de vie durables, en étudiant les pratiques de consommation énergétique et les déplacements des habitants de deux écoquartiers différenciés.
- On trouvera plus d'informations sur ces projets sur le site du programme, <http://programme-movida.fr>

Le paradoxe de l'efficacité énergétique

Concernant uniquement la consommation énergétique des bâtiments, les évaluations actuellement disponibles des différents écoquartiers européens emblématiques permettent de dégager plusieurs tendances. La consommation énergétique est systématiquement supérieure à l'objectif initialement assigné aux bâtiments. La performance de ces constructions en matière d'énergie reste nettement supérieure à la moyenne nationale. Enfin, les résultats permettent d'observer une grande disparité dans les volumes de consommation.

Dans le quartier suédois de Bo01, l'objectif de consommation énergétique de 105 kWh/m²/an est dépassé de presque 26% (132 kWh/m²/an en moyenne mesuré), mais reste inférieur à la moyenne nationale de 175 kWh/m²/an⁴⁵. Ces consommations annuelles varient fortement, de 113 à 350 kWh/m²/an. Dans le quartier d'Eva Lanxmeer, la consommation annuelle moyenne atteinte⁴⁶ en 2009 s'élève à 104 kWh/m²/an, contre une moyenne nationale de 185 kWh/m²/an. D'après l'évaluation menée par le cabinet Bioregional en 2009⁴⁷, la consommation moyenne sur le quartier BedZed s'élève à 82 kWh/m²/an contre une moyenne

⁴⁵ Åberg, M. (2001) *Ecological Modernisation in the Western Harbour - How the Bo01 and other housing projects can promote sustainable development in the Western harbour in Malmö, Sweden*, IIIIEE, Lund University

⁴⁶ <http://www.eva-lanxmeer.nl/> foundation Eva

nationale de 275 kWh/m²/an. Les résultats s'avèrent cependant inférieurs à la performance escomptée (par exemple, les appartements de 2 chambres étaient prévus pour consommer 1900 kWh/an, contre une consommation observée de 2662 kWh/an). Sur l'écoquartier de Bonne à Grenoble, lauréat du concours écoquartier 2009, l'objectif était fixé à 42,5 kWh/m²/an. Une étude du cabinet Enertech⁴⁸ publiée en 2011 souligne que les consommations réelles sur le quartier varient « de 44 à 73 kWh/m²/an, soit entre 5 et 70 % de surconsommation par rapport à l'objectif assigné ». Enfin, la durabilité des installations et de la réduction de la consommation d'énergie reste une question ouverte. À BedZED par exemple, l'unité de cogénération, pierre angulaire du système de chauffage du quartier, ne fonctionne plus, car surdimensionnée.

Ce hiatus entre résultats attendus et observés souligne d'abord les difficultés posées par les modèles de prévision des consommations, fortement dépendantes d'un grand nombre de variables. Le paradoxe de l'efficacité énergétique (efficiency gap) questionne également les lacunes en termes de réflexion sur les modes de vie. L'étude du cabinet Enertech à de Bonne souligne par exemple que la température intérieure des logements dépasse systématiquement le seuil des 19°C prescrits.

La multiplication des projets d'écoquartiers s'inscrit dans le contexte du développement technologique de l'urbanisme, et du dynamisme du marché que recouvre l'« économie verte » en matière de construction.

L'écoquartier constitue avant tout un ensemble de dispositifs technologiques visant la protection des ressources et la réduction des consommations énergétique, ainsi que le développement de « modes de vie durables ». La question de l'adéquation entre ces dispositifs techniques, les pratiques et les normes (notamment de confort) des habitants et usagers du quartier émerge dès lors. Une démarche évaluative apparaît nécessaire pour mesurer l'adhésion de ces habitants aux cadres techniques qui leur sont proposés à travers l'écoquartier.

Indications bibliographiques

Åberg, M. (2001) *Ecological Modernisation in the Western Harbour - How the Bo01 and other housing projects can*

⁴⁷ Bioregional 2009, BedZED seven years on - The impact of the UK's best known eco-village and its residents : <http://www.oneplanetcommunities.org/wp-content/uploads/2010/03/BedZED-seven-years-on-low-res-final.pdf>

⁴⁸ Rapport de synthèse Enertech : <http://www.convergence-lr.fr/evenement/1/enertech-zac-de-bonne-rapport.pdf>

- promote sustainable development in the Western harbour in Malmö, Sweden*, IIIIEE, Lund University
- ARENE, *Quartiers durables : guide d'expériences européennes*, Ile-de-France, 2005
- Dossier : « Concevoir un écoquartier », *Premier plan* (journal d'informations du Puca), PUCA, n°16 janvier-juin 2008
- Commission Européenne, « Villes durables européennes », Rapport du Groupe d'Experts sur l'Environnement Urbain, Commission Européenne, Bruxelles, 1996
- Barton, H. *Sustainable Communities : The Potential for Eco-Neighbourhoods*, Londres, Earthscan, 1999
- Boutaud B., Emelianoff C., Theys J., « Quartier durable ou écoquartier ? », in *Cybergeo : European Journal of Geo-graphy*, Débats, Quartier durable ou écoquartier ?
- Bobroff, J. *La caserne de Bonne à Grenoble : projet emblématique d'un développement durable à la française*, PUCA, 2011
- Charlot-Valdieu C., Outrequin, P., *L'Urbanisme durable : concevoir un écoquartier*, Le Moniteur, 2009
- Emelianoff C., « Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? », Observatoire universitaire de la ville et du développement durable, Urbia. *Les cahiers du développement durable*, n°4, juin 2007
- Emelianoff C., Theys J., « Les contradictions de la ville durable », *Le Débat*, Gallimard, n° 113, 2001/1
- Engel-Yan, J. ; Kennedy, C ; Saiz, S. ; Pressnail, K. "Toward sustainable neighbourhoods : the need to consider infrastructure interactions", *Canadian Journal of Civil Engineering*, Volume 32, n° 1, février 2005, pp. 45-57
- Faburel, G. ; Tribout, S. Les quartiers durables sont-ils durables ? de la technique écologique aux modes de vie, *Cosmopolitiques* n°19, 2011
- Héliot, R. *Ville durable et écoquartiers*, Paris, Passager clandestin, 2010
- Gaillard D., Matthey L., « La norme et le label. Production de la norme et logiques d'hybridation dans la fabrique de la ville durable : le cas des écoquartiers », *les cahiers du LAUA*, n°14, 11-2011
- Rudolf F., Les écoquartiers : une contribution sociotechnique à la réception du développement durable en Allemagne
- Schaeffer V., Ruegg J., Litzistorf-Spina N., "Quartiers durables en Europe : Enjeux sociaux et processuels", *Urbanisme*, 2010, No.371, 27-32.
- Souami T., *Écoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Éditions les Carnets de l'info, Paris, 2009
- Souami T., « Ecoquartiers et urbanisme durable », *Problèmes politiques et sociaux*, n°981, février 2011
- En savoir plus sur le programme de recherche Movida : <http://programme-movida.fr/>

Économie de la fonctionnalité et consommation

Note de veille scientifique n°4, publiée en janvier 2013 sur le site internet du programme Movida, Nicolas Siounandan, Département consommation, CRÉDOC.

Introduction

On accorde la paternité du concept d'« économie de la fonctionnalité » aux travaux de Stahel et Giriani publiés en 1989⁴⁹. Les deux économistes utilisent d'abord les termes de « service economy », puis d'« utilization-focused service economy » avant d'opter pour la « functional economy » ou « functional service economy ». Leur concept se base sur l'étude d'un modèle économique mis en place par l'entreprise Agfa-Gevaert consistant à faire payer le service de photocopie au lieu de la photocopieuse⁵⁰. L'économie de la fonctionnalité s'applique en effet principalement à des biens dits « durables » (biens d'équipement ou de transports) ou semi-durables (habillement, livre...) dans le sens où contrairement à des produits tels que l'alimentation ou l'hygiène-beauté, leur utilisation n'engendre pas une destruction immédiate du bien, mais seulement une usure. Ce nouveau modèle économique s'inscrit dans le programme MOVIDA en raison de ses possibles retombées positives concernant l'utilisation des matières premières. C'est toutefois de sa viabilité économique que dépend une potentielle généralisation de ce modèle encore marginal. On esquisse ici l'état de la recherche sur les dimensions économique et environnementale de l'économie de la fonctionnalité tout en n'omettant pas leurs limites respectives. Le concept sera abordé dans le cadre de la relation entre l'entreprise fournisseuse et l'entreprise cliente avant d'être appréhendé sous l'angle de la consommation des ménages.

Un concept axé sur la relation entreprise à entreprise

Un modèle économique novateur

Dans le cadre de l'économie de la fonctionnalité, le vendeur reste propriétaire du bien qu'il met à disposition du client. Aussi, son chiffre d'affaires ne dépend plus de la vente du produit (cession du droit de propriété), mais du nombre d'utilisations par le client. En d'autres termes, l'économie de la fonctionnalité consiste à vendre un service au lieu d'un produit. En 2001, Lindahl et al. expliquent : « l'unité de transaction est la fonction délivrée par un produit, et non le produit *per se* : au

⁴⁹ Stahel W., Giarinni O., « The limits of certainty : facing risks in the new service economy », *Dordrecht*, Kluwer Academic Publishers, 1989.

⁵⁰ Van Niel J., « L'économie de la fonctionnalité : définition et état de l'art », Document de travail, UTT, CREIDD, UNIL, 2007.

lieu de payer pour un photocopieur, les consommateurs paient la quantité de copies qu'ils font »⁵¹. Plus concrètement, comme l'illustre Moati en 2009 : « il ne s'agirait plus de vendre des voitures, mais d'assurer la mobilité, de délivrer des soins, mais d'assurer la santé, de vendre des chaudières et du gaz, mais d'apporter le confort domestique »⁵². En 2000, Rifkin résume : « C'est de l'accès plus que de la propriété que dépendra désormais notre statut social »⁵³. Au final, la valeur d'un produit réside dans le bénéfice ou l'« utilité » tirée de l'utilisation au lieu de sa possession.

L'économie de la fonctionnalité induit dès lors, de nouveaux termes de l'échange entre le vendeur et le client. Le développement récent du marketing relationnel (Customer Relationship Management dit « CRM ») est significatif du passage d'une relation concentrée sur l'achat à une approche élargie aux besoins ou attentes du client en amont, telle la recherche d'information ou en aval de l'acte d'achat, comme le service après-vente. En 2007, Zacklad⁵⁴ insiste sur la relation partenariale entre le fournisseur et l'utilisateur induite par l'économie de la fonctionnalité : « Le ressort économique principal des stratégies d'économie de la fonctionnalité repose sur l'élaboration d'une offre innovante en collaboration avec ses bénéficiaires sur la base d'un engagement dans la durée gagnant-gagnant permettant une mutualisation des coûts d'investissement et des coûts d'apprentissage, et l'amortissement des investissements consentis sur la durée ».

L'économie de la fonctionnalité se nourrit implicitement de notions économiques notoires telles que celles du principal-

⁵¹ Lindahl M., Olundh G., « The meaning of functional sales » Article présenté lors du 8ème séminaire international *Life cycle engineering* (L'ingénierie des cycles de vie), in Van Niel (2007), 2001.

⁵² Moati, P., « Cette crise est aussi une crise du modèle de consommation », *Les Temps Modernes*, pp. 145-169, octobre 2009.

⁵³ Rifkin J., *L'âge de l'accès : la vérité sur la nouvelle économie*, La Découverte, 2005 (rééd.).

⁵⁴ Zacklad M., « L'économie de fonctionnalité encadrée dans la socio-économie des transactions coopératives : dynamique servicielle et fidélisation soutenable », à paraître in Actes du Colloque de Cerisy 2006, *L'économie des services pour un développement durable*, Prospective VIII, 2007.

agent⁵⁵ ou de l'aléa moral⁵⁶. Pourtant, le tournant que représente, en matière de modèle de revenu, le glissement d'une économie basée sur la vente d'un produit à la vente d'une utilisation demeure pour l'instant, un objet de recherche encore peu défriché. En 2010, Cusin soutient que le modèle économique de la fonctionnalité permet *a priori*, le recentrage sur son cœur de métier et plus de flexibilité pour l'entreprise cliente⁵⁷ tandis que l'entreprise vendeuse enregistre des revenus stables en raison de relations basées sur le long terme avec sa clientèle. La thèse de doctorat (à paraître) de Van Niel (CREIDD) s'attache à analyser l'effet d'une éventuelle généralisation de l'économie de la fonctionnalité sur le système économique capitaliste contemporain. C'est de cette viabilité économique de ce nouveau modèle que dépendent les possibles répercussions favorables à l'environnement que l'on associe au concept.

La greffe d'une dimension environnementale

En 1997, Stahel note : « l'économie de fonctionnalité est donc plus durable, ou dématérialisée, que l'économie actuelle, qui se concentre sur la production comme principal moyen de création de richesse et de flux de ressources. »⁵⁸. En 2010, Grosse affirme qu'en permettant de produire moins tout en satisfaisant les besoins, l'économie de la fonctionnalité permet d'aller plus loin que l'« économie circulaire »⁵⁹ dans le découplage entre croissance économique et utilisation des ressources primaires⁶⁰. En effet, réalisée aux dépens de

⁵⁵ Enjeux soulevés par le choix entre l'internalisation (propriété) ou l'externalisation (utilisation sans en être propriétaire) d'un actif (bien ou service). Concrètement, une entreprise peut se demander s'il est plus intéressant économiquement d'avoir son propre service informatique installé de façon permanente dans ses locaux ou plutôt de faire appel à un prestataire intervenant ponctuellement sur place.

⁵⁶ Dans le cadre d'un partenariat (ex. : location d'un véhicule) entre deux acteurs (un loueur de voitures et un conducteur), l'acteur isolé du risque (le conducteur) par rapport à la maintenance, tendrait à avoir un comportement différent qu'en situation de propriété. Concrètement, dans le cas cité, le conducteur du véhicule loué pourrait avoir une conduite peu regardante de l'utilisation du moteur sur le long terme en multipliant la conduite en sous ou sur-régime simplement parce que le véhicule ne lui appartient pas.

⁵⁷ Cusin F., « De la fonctionnalité à l'accès. Vers le remplacement des biens matériels par des services en réseau ? », *Futurible*, n°360, janvier 2010.

⁵⁸ Stahel, W., « The Functional Economy : Cultural and Organizational Change ». In Richards, D. J. (Ed.), *The Industrial Green Game: Implications for Environmental Design and Management* (pp. 91-100). Washington DC : National Academy Press, 1997.

⁵⁹ Économie basée sur la collaboration entre entreprises par le biais du recyclage. Les déchets des uns constituent alors la matière des autres.

⁶⁰ Grosse F., « Le découplage croissance/matières premières. De l'économie circulaire à l'économie de la fonctionnalité : vertus et

l'objet, la promotion du service, et donc de l'immatérialité au sein de l'économie, constitue un atout décisif dans un contexte où l'épuisement des matières premières par le présent modèle capitaliste est mis à l'index. Chercheurs au CREIDD, Buclet et Bourg⁶¹ soulignent en 2005 que la conservation des droits de propriété du producteur lui impose différentes contraintes permettant théoriquement *in fine* le découplage entre croissance économique et impact environnemental. Ainsi, étant en charge de la maintenance du produit et cherchant à étaler le coût de production sur le nombre d'utilisations, le producteur-propriétaire remet en cause le cycle de vie court d'un produit en étant incité à produire des biens à la durée de vie plus longue et à la réparation plus aisée. En outre, devant prendre en compte le traitement du produit en fin de vie, le propriétaire inclurait des méthodes d'éco-conceptions afin de diminuer les coûts de recyclage. Ainsi un cercle vertueux économique et environnemental prend forme : « De fait, plus l'entreprise réduira la consommation de ressources liées à la production et/ou à l'utilisation des produits qu'elle manufacture, plus elle sera compétitive puisqu'elle pourra baisser le prix de son service au client et/ou accroître sa marge d'autant »⁶². En 2005, Buclet note aussi des effets positifs en termes d'emploi : la prestation de service et la proximité qu'elle impose avec le client réduiraient le recours à la délocalisation. Dans la lignée de cette réflexion sur les conséquences positives de l'économie de la fonctionnalité, le laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS lance en 2007, le *Club Économie de la fonctionnalité et développement durable*. Ce groupe de recherche étudie sous quelles conditions, l'économie de la fonctionnalité peut avoir des répercussions favorables à l'environnement⁶³. Conscient de l'impact potentiel de l'économie de la fonctionnalité pour l'intérêt public, l'État s'est emparé du sujet lors du Grenelle de l'environnement (2008) à travers un groupe d'études rassemblant les spécialistes du sujet en France⁶⁴. Dernièrement, Bourg⁶⁵ (2010) et Vaileanu Paun⁶⁶⁷ (2010 et 2012) ont plus précisément rapporté les bénéfices

limites du recyclage », *Futurible*, n°365, pp-99-124, juillet-août 2010.

⁶¹ Bourg D., Buclet N., « L'économie de la fonctionnalité : changer la consommation dans un sens du développement durable », *Futuribles*, n°313, novembre 2005.

⁶² Buclet N., « Concevoir une nouvelle relation à la consommation : l'économie de la fonctionnalité », *Annales des mines*, juillet 2005.

⁶³ Club « Économie de la fonctionnalité et développement durable », l'économie de la fonctionnalité, une voie pour articuler dynamique économique et développement durable : enjeux et débats, ATEMIS, novembre 2008.

⁶⁴ Groupe d'étude « Économie de la fonctionnalité, Rapport final au ministre, le Grenelle de l'environnement, octobre 2008.

environnementaux de l'économie de la fonctionnalité à la notion de « territoire » : l'espace dans lequel s'inscrivent les entreprises utilisatrices.

L'économie de la fonctionnalité renvoie d'abord à un modèle économique, aussi les cas les plus souvent présentés dans la littérature ont quasiment exclusivement trait à la relation d'entreprise à entreprise. Pour véritablement évaluer l'impact du concept sur les modes de vie, il convient donc d'adopter le point de vue du consommateur.

Pour le consommateur : une approche centrée sur la « seconde vie » des objets.

Dans la société de consommation traditionnelle, c'est en acquérant des objets, et non uniquement en les utilisant que les individus jouissent d'un statut social. Aussi en démystifiant la propriété de l'objet, l'application de l'économie de la fonctionnalité à la sphère des ménages propose un mode de consommation significativement différent.

Des anthropologues tels Desjeux ont développé la notion de « deuxième vie des objets » en désignant les pratiques de récupération, recyclage et transformation des objets. En 2012, le CRÉDOC à travers le concept de « seconde vie de l'objet »⁶⁸ englobe un ensemble plus large de comportements. Cette notion « s'oppose à l'idée de l'acquisition d'un produit neuf par un propriétaire unique, qui l'utiliserait tout au long de son cycle de vie, jusqu'à son abandon sans réutilisation possible : dans la vraie vie, les objets connaissent une carrière plus mouvementée, pleine de rebondissements. Une fois produit, un objet peut être, simultanément ou tour à tour, utilisé par plusieurs usagers, parce que partagé, prêté, loué. Il peut être successivement possédé par différentes personnes, car donné, vendu d'occasion, échangé contre un service ou un autre objet... ».

Pour les ménages, l'emprunt constitue la pratique se rapprochant le plus de la relation économique « fonctionnelle »

⁶⁵ Bourg D., « Économie de fonctionnalité et intelligence économique dans un contexte de finitude des ressources » in Paris Th. et Veltz P. (dir.), *L'Économie de la connaissance et ses territoires*, Hermann, 2010, pp. 287 – 298.

⁶⁶ Vaileanu Paun I., « Vers une territorialisation de la valeur des entreprises : les apports de l'économie de la fonctionnalité », Actes du colloque Travail, *Capital et Savoir dans la mondialisation*, Grenoble, 2010.

⁶⁷ Vaileanu Paun I., Boutillier S., « Economie de la fonctionnalité. Une nouvelle synergie entre le territoire, la firme et le consommateur ? », *Innovation*, n°37, tome 1, 2012.

⁶⁸ Van de Walle I., Hébel P., Siounandan N., « Les secondes vies des objets : les pratiques d'acquisition et de délaissement des produits de consommation », CRÉDOC, *Cahier de recherche* n°290, Janvier 2012.

entre entreprises. L'échange de produits usagés est pour sa part spécifique aux ménages. Quant au recyclage, il permet aussi bien aux entreprises qu'aux ménages de « boucler » le cycle d'utilisation de la matière d'un produit.

L'emprunt : un champ peu exploré

Évoqué sous l'angle du leasing pour les entreprises, l'emprunt constitue aussi une pratique usitée par le consommateur. Toutefois, cet angle de recherche reste encore peu exploré. Des universitaires d'Hanovre⁶⁹ retirent de leur étude que la disposition à utiliser un produit sans en être propriétaire est plus importante pour les produits occupant beaucoup d'espace, ceux dont la maintenance est onéreuse ou encore les biens avec lesquels le lien affectif est faible ou nul. Ces chercheurs opposent alors la machine à laver, le matériel de jardinage et la perceuse électriques aux jouets et meubles pour enfants. Les universitaires allemands pointent par ailleurs, certains inconvénients à l'utilisation d'un bien emprunté : les problèmes de disponibilités, les risques liés à l'hygiène, l'absence d'identification permise par la propriété et des prix d'usage parfois très élevés. Le sillon tracé par l'université allemande en 1998 n'a pas été réellement approfondi. On note cependant le travail récent de Vaileanu Paun analysant en 2011⁷⁰ le lien entre l'économie de la fonctionnalité et la consommation de produits de luxe, catégorie de biens faisant l'objet d'une location et prenant de la valeur avec le temps.

Concept récent, l'économie de la fonctionnalité apparaît pourtant dans des pratiques historiquement ancrées dans nos modes de vie. Ces comportements peuvent être de nature non-marchands tels l'emprunt d'un livre dans une bibliothèque municipale ou celui d'un ustensile de cuisine à son voisin de palier relevant d'une solidarité de proximité. Dans le cadre de relations marchandes, on peut citer l'utilisation des transports en commun, la location de supports vidéo, ou encore le droit d'entrée dans une salle de sport.

Récemment, la préférence de l'usage à la propriété s'est développée en raison de l'importance croissante de l'expérience et de la sensation dans les modes de consommation, de la restriction de l'espace d'habitation et de la perception négative de l'évolution du pouvoir d'achat. Le tout, dans un contexte où l'adhésion à la notion de développement

⁶⁹ Schrader, U., « Discussion Paper No. 42 of the Institute of Market and Consumption at the University of Hannover », 1998 in Belz F. *eco-marketing 2005 Beyond Environmental Management Systems*, Article pour la 7ème Conférence internationale "Greening of Industry Network" à Rome, 15-18 novembre, 1998.

⁷⁰ Vaileanu Paun I., « Le luxe : une valeur éminemment territorialisée », Actes du colloque Luxe et Contrefaçon : enjeux, défis et perspectives, Genève, 2011.

durable se diffuse dans une population française se questionnant de plus en plus sur le modèle traditionnel de consommation. En tant qu'indicateurs d'évolution, on observe que sur Internet, la consultation de biens culturels tels que la presse et les programmes télévisuels visionnés en streaming⁷¹ mettent à mal l'industrie de la presse physique ou des supports vidéo et audio.

De plus, dernièrement, la mobilité appréhendée sous l'angle de la fonctionnalité plutôt que du produit a bénéficié d'une accélération de son développement. Aux vélos en libre-service, type Velib' à Paris, se sont ajoutés leurs dérivés pour l'automobile à travers l'auto-partage (ex. : Autolib' à Paris) ou le covoiturage (succès grandissant de covoiturage.fr). L'État encourage d'ailleurs ce mode de consommation jugé durable, à travers le financement d'initiatives privées. Ainsi, l'ADEME finance depuis 2012 le projet AU-DACE, solution visant à promouvoir cette mobilité dite « durable » par le biais du covoiturage ou de la voiture électrique en libre-service.

L'échange de produits usagés : un sujet abordé sous l'angle de l'occasion

Avant l'emprunt, la consommation de fonction (ou « consommation fonctionnelle ») était d'abord abordée à travers l'achat d'occasion comme l'illustre le travail de recherche du CRÉDOC en 2009⁷². Dans ce cas, cet échange basé sur la contrepartie monétaire induit, contrairement à l'emprunt⁷³, une cession du droit de propriété. Comparativement aux entreprises, on fait donc ici référence à une pratique propre aux ménages. En 2012, le CRÉDOC, englobe sous le terme de « seconde vie de l'objet » un ensemble plus large de pratiques multipliant les propriétaires pour le même bien. À l'achat d'occasion, s'ajoutent des transactions prenant place en dehors du rapport marchand (don ou héritage de produits usagés) ou du marché monétaire (trocs de produits d'occasion).

Au-delà de termes de l'échange différents, la transaction de produits d'occasion et l'emprunt partagent l'allègement de la pression sur les matières premières en répondant à l'usage qu'un bien neuf aurait traditionnellement offert. De plus, comme pour l'emprunt, la transaction d'occasion constitue une pratique ancienne prenant déjà place dans le cadre de sociétés pré-industrielles à travers l'échange informel (au sein de cellules familiales, amicales ou de voisinage) de biens ou

⁷¹ Visionnage de séries en flux continu sur Internet. Ce type de donnée ne peut pas être téléchargé.

⁷² Hébel P., Siounandan N., Lehuédé F., « Le consommateur va-t-il changer de comportement avec la crise ? », CRÉDOC, *Cahier de recherche*, n°268, décembre 2009.

⁷³ L'emprunt est ici appréhendé à la fois de façon marchande et non-marchande.

dans des cadres marchands plus formalisés tels que les brocantes ou vide-greniers.

Ces dernières années, une forte progression de la transaction de produits usagers a été observée. Par exemple, selon le CRÉDOC, seuls 27% des Français déclarent avoir acheté un produit d'occasion sur Internet en 2007 contre 33 % en 2012. Peu de travaux ont été menés sur les motivations des consommateurs de produits d'occasion. Roux a conduit une étude qualitative sur le sujet⁷⁴ dont les résultats font apparaître à la fois des dimensions économiques (prix moindre que sur le marché dit « primaire » du neuf) et expérientielles (habileté à trouver l'objet recherché, compétence en matière d'évaluation et habileté à en obtenir le prix espéré). Outre le bénéfice économique, Van de Walle et al. identifient d'autres déterminants : l'appartenance générationnelle (les jeunes générations sont plus adeptes de cette pratique) et la sensibilité à la problématique écologique. Les travaux de Desjeux établissent par ailleurs, une échelle d'attachement aux objets transposée à une température. Ainsi, le délaissement d'un objet résulterait de la capacité de son propriétaire à le « refroidir » affectivement⁷⁵. Ce comportement serait dépendant de différentes ruptures se produisant au cours du cycle de vie (déménagement, divorce, décès...). Or ces événements sont plus fréquents dans notre société : la mobilité résidentielle augmente tendanciellement, le taux de divorces progresse et la structure démographique française est vieillissante. Cette existence plus heurtée se couple à la montée de l'utilisation d'internet, véritable outil d'architecture d'un marché reliant les consommateurs entre eux⁷⁶ ainsi qu'aux évolutions de modes de vie justifiant l'accroissement du délaissement de biens une fois que leur utilité n'est plus suffisante (réduction de la surface d'habitation, goût pour l'éphémère, contrainte budgétaire).

Le recyclage : un principe d'économie circulaire

Le recyclage correspond au détournement de l'usage initial d'un produit ou à la transformation de la matière d'un produit afin de la réintégrer dans un cycle de production. Il peut se réaliser dans le cadre domestique (ex : utilisation d'un vêtement en tant que chiffon) ou dans un contexte différent (ex. : achat de cahier composé de feuilles de papier recyclées industriellement). Dans les deux cas, le recyclage constitue

⁷⁴ Roux, D., « Motivations des acheteurs de biens d'occasion : une approche qualitative », in *actes du colloque Distribution, achat, consommation : 7ème journée de recherche en marketing de Bourgogne*, LATEC CERMAB, novembre 2002.

⁷⁵ Desjeux D., *La consommation*, Que sais-je, PUF, 2006.

⁷⁶ Roustan M., Berger R., « Acheter d'occasion sur Internet. Parcours de consommateurs, vies d'objets », CRÉDOC, *Cahier de recherche*, n°239, décembre 2007.

une pratique historiquement ancrée dans les modes de vie des Français à la fois par le biais de la législation (obligation du tri sélectif) ou de la praticité domestique.

Faisant plus référence à l'économie dite « circulaire », le recyclage partage avec l'économie de la fonctionnalité l'optimisation du taux d'utilisation d'un même objet et donc le soulagement de l'utilisation de matières premières. En octobre 2010, dans le cadre du Grenelle de l'environnement se sont tenues les 1^{ères} assises nationales du réemploi. Puis en octobre 2012, les 2^{èmes} assises nationales du réemploi, de la réutilisation et de la réparation ont eu lieu. Cet événement biennal vise à la réflexion sur les produits hors d'usage en rassemblant les acteurs privés ou publics impliqués dans leur gestion. Enfin au-delà des travaux de Desjeux déjà évoqués plus haut, l'IRIS tient sur le sujet un séminaire de recherche à l'EHSS sur la « sociologie et la récupération des objets » concernant la « deuxième vie des objets ».

Des limites à la fois « marketing » et environnementales

Une relation de confiance incontournable prestataire-client

Dans le cadre de la relation entre le prestataire de service et son client, Zacklad⁷⁷ souligne la captivité de ce dernier. L'autre effet pervers est relatif à la confiance et à la responsabilité. La prise en compte de l'aléa moral et de la possible asymétrie de l'information induit un système complexifié d'assurance concernant l'utilisation pour le client et la durée de vie de l'objet pour le prestataire⁷⁸. Ce risque est encore plus important dans le cadre de relations établies directement entre particuliers. Les travaux de Roux⁷⁹ en 2008 traitent précisément de la question. Plus concrètement, mis à part un système de notation en matière de fiabilité, sur Internet, rien ne garantit à l'acheteur d'un bien d'occasion auprès d'un particulier que le bien commandé corresponde au niveau de qualité recherché. Cette nouvelle approche du risque n'a pour le moment, pas fait l'objet d'un traitement approfondi dans le cadre scientifique.

Un impact environnemental discuté

Tout comme les autres stratégies d'efficacité énergétique (écologie industrielle, éco-conception...) l'économie de la fonctionnalité pourrait pâtir d'effets rétroactifs négatifs (aussi qualifiés de « rebond ») en termes d'utilisation des matières

premières. Van Niel⁸⁰ relève en 2008 trois types d'« effets pervers » ou conséquences non désirées :

- Effet rebond direct : « l'amélioration de l'efficacité d'un service se traduit par la diminution de son coût à l'usage, ce qui conduit à une intensification de sa consommation et donc une mitigation des réductions obtenues ». Par exemple, les économies réalisées grâce à sa location pourraient inciter à utiliser plus souvent un véhicule. Dès lors, la réduction d'émission de CO2 ne serait finalement pas si élevée que prévue.
- Effet rebond indirect : « la baisse des prix des services « énergético-efficaces » est suivie d'un accroissement de la demande pour [...] des produits, services [...] qui incorporent et consomment eux-mêmes des quantités plus ou moins importantes d'énergie ». Par exemple, l'individu réalisant des économies grâce à la location d'un véhicule au dépend d'un achat classique consommera moins de carburant, mais se permettra peut-être un voyage en avion, moyen de transport très polluant.
- Effet rebond « macro-économique » : « une diminution sensible du prix réel de l'énergie peut conduire à la réduction du prix des biens intermédiaires et finaux et [...] à une série d'ajustements des quantités et des prix qui profiterait très probablement davantage aux biens à haut contenu énergétique qu'à ceux qui incorporent peu d'énergie ». Plus concrètement, dans le cadre de la production d'une automobile, la recherche d'efficacité énergétique entraînerait une moindre utilisation de l'acier et baisserait alors mécaniquement le prix de ce matériau et le prix de vente du produit final. Cette diminution de prix pourrait rendre le produit plus attractif et donc augmenter sa consommation et les émissions de gaz polluants qui va de pair.

L'économie de la fonctionnalité ne serait dès lors pas une parade à l'effet rebond, mais plutôt un potentiel facteur de ce dernier.

Quid de l'innovation ?

Bourg et Buclet relèvent enfin un effet potentiellement néfaste concernant l'innovation dont bénéficieraient les ressources environnementales : « Ainsi, dans le cas de l'électroménager, certains annoncent que la conception de produits durables aurait été à l'encontre des progrès qui ont permis le développement de produits moins consommateurs d'énergie grâce à un renouvellement du parc ». Les deux chercheurs nuancent ce risque en arguant d'une réorientation de l'innovation au profit de pièces facilement remplaçables par des composantes intégrant les dernières avancées technologiques.

⁸⁰ Van Niel J., « L'effet rebond : un aperçu », document de travail, UNIL-UTT, mars 2008.

⁷⁷ Zacklad, Idem.

⁷⁸ Bourg D. et Buclet N. 2005.

⁷⁹ Roux D., « Les orientations envers l'achat d'occasion : le rôle du risque perçu et de l'expertise. Quelles implications pour la distribution ? », *Décision Marketing*, n°35, juillet-septembre 2004.

Un concept récent et à la mode, dont la mesure de l'efficacité est en suspens

L'économie de la fonctionnalité apparaît donc avant tout comme un modèle économique innovant. Aussi son analyse s'axe surtout autour de la relation entre entreprises. Bien que la recherche ait foisonné à son sujet à partir de 2005, aujourd'hui, la mesure scientifique de son efficacité économique reste à établir (cf. thèse de Van Niel). Faisant référence à des pratiques anciennes, l'approche du concept sous l'angle du consommateur s'est développée en parallèle à l'analyse des modes de consommations accentués avec la crise de 2009. De par une échelle de rayonnement et une sollicitation environnementale supérieure, le possible bénéfique écologique permis dans la sphère des entreprises par la « fonctionnalité » est supérieur à celui réalisable par le biais des seuls consommateurs. Toutefois, que l'économie de la fonctionnalité s'inscrive dans le champ des entreprises ou dans celui des consommateurs, ses effets positifs sur l'environnement restent encore sujets à discussions. Au final, seul le gain économique perçu par le consommateur ne souffre d'aucune dissension. Ce facteur pèse dans un contexte structurel de crise économique et d'insatisfaction croissante relative au pouvoir d'achat.

Indications bibliographiques

Bourg D., « Économie de fonctionnalité et intelligence économique dans un contexte de finitude des ressources » in Paris Th. et Veltz P. (dir.), *L'économie de la connaissance et ses territoires*, Hermann, 2010, pp. 287 – 298.

Bourg, D., Buclet N., « L'économie de la fonctionnalité : changer la consommation dans un sens du développement durable », *Futuribles*, n°313, novembre 2005.

Buclet N., « Concevoir une nouvelle relation à la consommation : l'économie de la fonctionnalité », *Annales des mines*, juillet 2005.

Club « Économie de la fonctionnalité et développement durable », *l'économie de la fonctionnalité, une voie pour articuler dynamique économique et développement durable : enjeux et débats*, Atemis, novembre 2008.

Cusin F., « De la fonctionnalité à l'accès. Vers le remplacement des biens matériels par des services en réseau ? », *Futurible*, n°360, janvier 2010.

Desjeux D., *La consommation*, Que sais-je, PUF, 2006.

Groupe d'étude « Economie de la fonctionnalité, Rapport final au ministre, le Grenelle de l'environnement, octobre 2008.

Hébel P., Siounandan N., Lehuédé F., « Le consommateur va-t-il changer de comportement avec la crise ? », CRÉDOC, *Cahier de recherche*, n°268, décembre 2009.

Grosse F., « Le découplage croissance/matières premières. De l'économie circulaire à l'économie de la fonctionnalité : vertus et limites du recyclage », *Futurible*, n°365, pp-99-124, juillet-août 2010.

Moati, P., « Cette crise est aussi une crise du modèle de consommation », *Les Temps Modernes*, pp. 145-169, octobre 2009.

Rifkin J., *L'âge de l'accès : la vérité sur la nouvelle économie*, La Découverte, 2000 (réed. 2005).

Roustan M., Berger R., « Acheter d'occasion sur Internet. Parcours de consommateurs, vies d'objets », CRÉDOC, *Cahier de recherche*, n°239, décembre 2007.

Roux D., « Les orientations envers l'achat d'occasion : le rôle du risque perçu et de l'expertise. Quelles implications pour la distribution ? », *Décision Marketing*, n°35, juillet-septembre 2004.

Roux, D., « Motivations des acheteurs de biens d'occasion : une approche qualitative », in *actes du colloque Distribution, achat, consommation : 7ème journée de recherche en marketing de Bourgogne*, LATEC CERMA, novembre 2002.

Schrader, U., « Discussion Paper No. 42 of the Institute of Market and Consumption at the University of Hannover », 1998 in Belz F. *eco-marketing 2005 Beyond Environmental Management Systems*, Article pour la 7ème Conférence internationale "Greening of Industry Network" à Rome, 15-18 novembre, 1998.

Stahel W., Giarinni O., « The limits of certainty : facing risks in the new service economy », *Dordrecht*, Kluwer Academic Publishers, 1989.

Stahel, W., « The Functional Economy : Cultural and Organizational Change ». In Richards, D. J. (Ed.), *The Industrial Green Game : Implications for Environmental Design and Management* (pp. 91-100). Washington DC : National Academy Press, 1997.

Vaileanu Paun I., Boutillier S., « Economie de la fonctionnalité. Une nouvelle synergie entre le territoire, la firme et le consommateur ? », *Innovation*, n°37, tome 1, 2012.

Vaileanu Paun I., « Vers une territorialisation de la valeur des entreprises : les apports de l'économie de la fonctionnalité », Actes du colloque Travail, *Capital et Savoir dans la mondialisation*, Grenoble, 2010.

Vaileanu Paun I., « Le luxe : une valeur éminemment territorialisée », Actes du colloque *Luxe et Contrefaçon : enjeux, défis et perspectives*, Genève, 2011.

Van de Walle I., Hébel P., Siounandan N., « Les secondes vies des objets : les pratiques d'acquisition et de délaissement des

produits de consommation », CRÉDOC, *Cahier de recherche* n°290, Janvier 2012.

Van Niel J., « L'économie de la fonctionnalité : définition et état de l'art », Document de travail, UTI, CREIDD, UNIL, 2007.

Van Niel J., « L'effet rebond : un aperçu », document de travail, UNIL-UTI, mars 2008.

Zacklad M., « L'économie de fonctionnalité encadrée dans la socio-économie des transactions coopératives : dynamique servicielle et fidélisation soutenable », à paraître in Actes du Colloque de Cerisy 2006, L'économie des services pour un développement durable, Prospective VIII, 2007.

En savoir plus sur le programme de recherche Movidia :

<http://programme-movida.fr/>

Les instruments de politiques publiques dans le champ du développement durable

Note de veille scientifique n°5, publiée en avril 2013 sur le site internet du programme Movida, Anne Dujin, Département évaluation des politiques publiques, CRÉDOC.

Introduction

Les instruments de politique publique constituent les moyens par lesquels les pouvoirs publics conduisent les différents acteurs publics et privés à prendre des décisions et à adopter des comportements compatibles avec les objectifs qu'ils poursuivent. Patrick Le Galès et Pierre Lascoumes⁸¹ définissent l'instrument de politique publique comme : « un dispositif technique à vocation générique porteur d'une conception concrète du rapport politique/société et soutenu par une conception de la régulation ». Les instruments choisis par un acteur public pour mettre en œuvre son action ne sont pas neutres, et véhiculent une théorisation plus ou moins explicite du mode de régulation imaginé et du rapport gouvernant/gouverné : « Les instruments d'action publique ne sont pas des outils axiologiquement neutres, et indifféremment disponibles. Ils sont au contraire porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé. Un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur ».

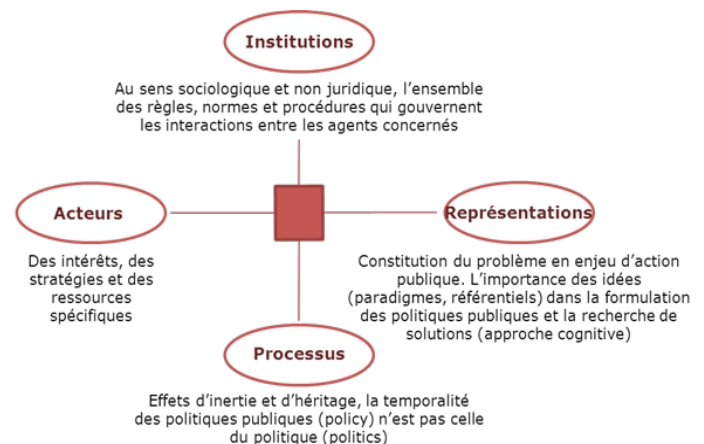
Le rapport entre instruments de politique publique et comportements des destinataires de l'action publique est donc double. D'une part, les instruments sont la manifestation la plus visible des interventions publiques pour leurs destinataires. D'autre part, tous les instruments sont sous-tendus par une certaine conception du comportement des agents et la façon de jouer sur ce dernier. Les instruments de politique publique constituent donc des indicateurs précieux des logiques de fabrique de l'action publique à l'œuvre dans un domaine. L'étude des conceptions dont ils sont porteurs et de la manière dont ils sont combinés permet notamment de cerner les changements d'approche de l'action publique.

Dans le domaine du Développement Durable, étudier les instruments mis en place et leur combinaison est un révélateur de la « pensée du changement » à l'œuvre. Les politiques de Développement Durable ayant pour objet central de transformer

le système productif d'une part, les pratiques de consommation d'autre part dans le sens d'une plus grande durabilité, les instruments de politique publique afférents sont porteurs d'une théorie du changement et des leviers sur lesquels ce dernier repose.

Des politiques publiques aux instruments

Une politique publique est portée par des institutions, elles-mêmes mises en œuvre par des acteurs, et suppose que des processus d'action se mettent en place. Ces processus sont porteurs de représentations, de théories concernant la manière d'agir sur la société et de la faire évoluer dans le bon sens. Il existe en outre un ensemble de paradigmes et de référentiels sous-jacents à toute forme d'action publique.



Source : CRÉDOC 2008

Au cœur de ce schéma se trouve la notion d'instrument, qui permet d'agir en direction de cibles précises au sein de la société. C'est ainsi que la pratique de la segmentation se répand dans le domaine de l'action publique, au travers d'approches de plus en plus ciblées.

Le trio des instruments : bâton-carotte-sermon

Marie-Louise Bemelmans-Videc, Ray C. Rist et Evert Vedung⁸² établissent une typologie tripartite des instruments en fonction du type de rapport entre gouvernant et gouverné dont ils sont porteurs. Ils distinguent ainsi les instruments de type « bâtons »

⁸¹ LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick, Gouverner par les instruments, Presse de Sciences Po, 2005. 370 pages

⁸² BEMELMANS-VIDEC Marie-Louise, RIST Ray C., VEDUNG Evert, *Carrots, Sticks and Sermons: Policy Instruments and Their Evaluation*, New Brunswick (N. J.), Transaction, 1998

qui correspondent aux mesures législatives et réglementaires contraignantes, les instruments de type « carottes », au caractère incitatif et les instruments de type « sermons », qui visent à sensibiliser et informer les destinataires de l'action publique et encourager des comportements compatibles avec les objectifs de la politique à mener. Les auteurs montrent comment les pouvoirs publics cherchent à combiner ces différents types d'instruments pour obtenir une efficacité maximale des politiques publiques. Pour cela, ils s'attachent à identifier le type d'objectif attaché à l'utilisation de chaque catégorie d'instrument.

Les instruments de type « bâtons » sont les mesures législatives ou réglementaires porteuses de relations gouvernant/gouvernés caractérisées par l'autorité et la logique de « command and control ». Les acteurs de leur mise en œuvre sont uniquement les autorités publiques. Dans le cadre des politiques publiques de maîtrise de l'énergie, il s'agit par exemple des réglementations thermiques définies par l'Union européenne ou de l'obligation d'étiquetage des appareils électriques en fonction de leur consommation d'énergie à l'égard des acteurs industriels. Ces instruments ont un impact direct et fort sur les options ou les comportements des usagers à travers le niveau de contrainte qu'ils génèrent.

Les instruments de type « sermons » sont les mesures informatives, de formation et de sensibilisation des différents usagers. Dans ce cas, le rapport de régulation envisagé est fondé sur la persuasion et la communication. La mise en place de ce type d'instrument prend la forme de campagnes de sensibilisation et d'information avec pour objectif de persuader ou de dissuader de l'adoption de certains comportements en matière de consommation d'énergie. Certains auteurs distinguent au sein de ce groupe les instruments affectifs (fondés sur les émotions, les sentiments des usagers), les instruments informationnels (transmission d'informations sur les options comportementales et leurs impacts), et les instruments exemplaires (fondés sur effets d'entraînement ou mimétisme social, par exemple l'affichage des bonnes pratiques dans le secteur public). Les acteurs de la mise en œuvre de ces mesures sont divers. Les autorités publiques agissent en effet en synergie avec les médias, les associations ou les entreprises.

Enfin, les instruments de type « carottes » sont les mesures à caractère incitatif qui visent à faire entrer les comportements vertueux en matière de consommation d'énergie en concordance avec la logique de maximisation des intérêts des usagers. Une première génération d'instruments incitatifs a été représentée par les accords volontaires. Il s'agit d'engagements, contraignants ou non, pris par le secteur

privé envers le gouvernement. Le secteur de l'industrie est celui où ce type de mesure a été le plus développé. Il s'agit par exemple des subventions publiques à destination d'entreprises leur permettant de faire réaliser un audit sur la performance énergétique. La mise en place de ces instruments se fonde sur une anticipation du comportement des acteurs qui prévoient les bénéfices qu'ils peuvent retirer de cette démarche. Elle repose donc sur des présupposés forts tels que l'information parfaite des usagers et leur capacité à anticiper les coûts et les bénéfices issus de leurs comportements à moyen et long terme. Leur mise en œuvre est le fruit d'une démarche conjointe entre les autorités publiques et le secteur privé, qui se traduit souvent par des formes de co-gestion de la question de la maîtrise de la consommation d'énergie.

L'essor des instruments de marché

Un second type d'instruments incitatifs est aujourd'hui en plein développement. Il s'agit des instruments de marché ou « new market based instruments ». L'Union européenne joue un rôle déterminant dans leur élaboration et leur diffusion. Le recours à ces instruments est basé sur la théorie économique du bien-être et la recherche de l'allocation optimale des ressources. Il s'agit en effet d'augmenter les coûts des comportements polluants et de réduire ceux des comportements respectueux de l'environnement. Ces mesures ont donc pour objectif de modifier l'arbitrage coût-bénéfice des agents économiques en mettant en place des incitations positives (subventions, crédits d'impôt...) ou négatives (taxes, redevances...). L'exemple le plus emblématique de ce type de mesure est le dispositif des certificats d'économie d'énergie institué par la loi de programme de 2005. Le système est basé sur le principe de l'imposition d'une obligation d'économies d'énergie aux fournisseurs d'énergie. Les acteurs soumis à cette obligation sont les vendeurs d'électricité, de gaz naturel, de GPL, de chaleur ou de froid dès que leurs ventes dépassent les seuils fixés par décret. La mesure réside dans l'obligation pour les fournisseurs d'énergie de déclencher chez leurs clients la réalisation d'économies d'énergie. En contrepartie, ils recevront un certificat d'économie d'énergie attestant d'un volume de kWh d'énergie finale économisé. Dans le cas où ils ne génèrent pas d'économies d'énergie chez leurs clients, les fournisseurs peuvent acheter des certificats. Le dispositif est fondé sur une volonté de mobiliser des réseaux commerciaux de vendeurs d'énergie en rendant économiquement rentable le fait de favoriser les économies d'énergie chez les usagers et en pénalisant la démarche contraire. Des actions de ce type ont été mises en œuvre en Italie et en Grande Bretagne.

Le système européen de quotas de CO₂, entré en vigueur au 1er janvier 2005, est un second exemple d'instrument de marché fondé sur le même mécanisme. Ce dispositif contingenté des émissions de CO₂ de plus de 12 000 installations industrielles en Europe. Il permet aux installations concernées par la réduction des gaz à effet de serre (GES) de réaliser leur mise en conformité au regard des objectifs de réduction, soit en réduisant effectivement leurs émissions (en réduisant la production émettrice de GES, en améliorant les processus ou en investissant dans des technologies moins émettrices de GES), soit en achetant un quota sur le marché carbone européen.

La spécificité de ce type de mesure par rapport aux approches en termes de taxe, de norme ou de réglementation est l'émergence d'un « signal prix » qui se fixe, comme sur tout marché, par la rencontre de l'offre et de la demande. Au niveau de l'entreprise, un arbitrage s'opère entre le coût de réduction des émissions ou de baisse de la consommation des clients, et le prix du quota ou du certificat, variable de marché très volatile. Si le prix de marché est trop faible, les acteurs vont acquérir des quotas ou des certificats. Si le prix est « correctement fixé », certains acteurs pourront réduire leurs émissions ou encourager la diminution de la consommation et pourront vendre des quotas ou certificats équivalents à ces réductions supplémentaires à d'autres acteurs pour lesquels il est plus onéreux de réduire leurs émissions ou de favoriser les baisses de consommation. Ellerman et al.⁸³ ont montré, dans le cas pionnier du marché américain de quotas de SO₂, que l'existence d'un prix du quota suffisamment élevé avait incité les installations concernées à investir dans des technologies de type désulfuration. La même hypothèse peut être envisagée pour le marché européen de quotas de CO₂.

La réussite de ces mesures repose sur la rencontre entre ce que propose le dispositif d'une part, et la logique de maximisation des intérêts des agents économiques d'autre part.

Vers des politiques publiques combinant les instruments : l'exemple du Plan Climat

À partir de différents types d'instruments porteurs de conceptions contrastées des mécanismes de régulation, les politiques publiques prennent la forme d'une combinaison d'instruments, également appelée « tool mix » dans la littérature anglo-saxonne. La combinaison instrumentale est revendiquée dans le domaine des politiques publiques de développement durable comme un moyen d'obtenir de meilleurs résultats.

Les recommandations du Plan Climat offrent une illustration aboutie de cette logique. En 2004, le Premier ministre a confié à la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre la tâche de coordonner l'élaboration interministérielle d'un Plan climat pour renforcer et accélérer l'application du Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC), qui a pour ambition d'atteindre les objectifs de réduction des émissions définis dans le cadre du protocole de Kyoto. La rédaction du Plan Climat, qui a ensuite débouché sur la loi de programme de 2005, est le fruit de groupes de travail menés entre les représentants des ministères mobilisés, des représentants des secteurs professionnels concernés, collectivités territoriales, associations de consommateurs, de défense de l'environnement. Huit axes d'intervention ont été définis : sensibilisation des consommateurs, transports durables, bâtiments et éco-habitats, industrie et déchets, agriculture et forêts, climatisation durable, plan climats territoriaux, État exemplaire et enfin, recherche et prospective après 2010.

Pour chacun de ces axes, la mise en place de mesures de différents types est proposée. Ainsi, l'axe concernant le bâtiment comprend un volet réglementation, un volet information et sensibilisation et un volet incitatif. L'aspect réglementaire touche à la réglementation thermique, encadrée par la directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments. Cette dernière confirme le renforcement de la réglementation des bâtiments neufs tous les cinq ans et instaure le principe d'une réglementation dans le parc existant. Elle prévoit par ailleurs l'obligation de fournir un diagnostic d'efficacité énergétique à la construction, à la vente et à la location, l'obligation pour le maître d'ouvrage de réaliser, préalablement à la construction, une étude de faisabilité des diverses sources d'approvisionnement en énergie. Elle prévoit enfin l'inspection périodique des chaudières et des équipements de climatisation.

Un second volet incitatif se traduit par des propositions relatives à la mise en place des instruments de marché. Il s'agit notamment des certificats d'économies d'énergies, d'un crédit d'impôt mieux ciblé et plus incitatif à destination des propriétaires occupants et des locataires pour économiser l'énergie ou installer des énergies renouvelables, et des produits bancaires « verts », comme le livret de développement durable, qui visent à développer une adaptation des flux financiers de l'immobilier aux enjeux énergétiques et climatiques. Cela passe par la mobilisation de réseaux bancaires pour promouvoir commercialement des crédits favorisant les économies d'énergie, par exemple en proposant une bonification du crédit lors des transactions avec travaux de haute performance énergétique.

⁸³ ELLERMAN A.D., JOSKOW P.L., SCHMALENSSEE R., MONTERO J.-P. et BAILEY E.M., *Markets for Clean Air : the U.S. Acid Rain Program.*, Cambridge University Press., Cambridge, 2000

Enfin, le volet de sensibilisation contient des actions telles que l'extension du système de l'étiquette énergie, qui existait déjà pour la majorité des appareils électroménagers et les ampoules électriques, aux véhicules, aux logements et aux appareils de climatisation. Les classes de cette étiquette sont fonction de la consommation estimée en kilowattheures par m² ou en grammes de CO₂ du logement concerné. Dans le même ordre d'idée, le volet sensibilisation prévoit de transmettre une information sur les émissions de CO₂ avec les factures d'électricité, en application de la directive européenne relative au marché intérieur de l'électricité (2004/54.CE). L'objectif du volet de sensibilisation est triple. Il s'agit « de sensibiliser aux enjeux du changement climatique et aux actions qui doivent être prises dès aujourd'hui pour lutter contre le changement climatique, créer ou renforcer le lien qui existe entre actions individuelles et changement climatique, accroître la prise de conscience que l'efficacité énergétique peut, de surcroît, faire gagner de l'argent ». ⁸⁴ On retrouve ici en filigrane l'idée selon laquelle la maîtrise de la consommation viendra de la rencontre entre processus d'économie d'énergie et maximisation de l'intérêt individuel.

L'exemple de l'axe d'intervention consacré au bâtiment permet de mettre à jour la logique qui sous-tend la combinaison de différents instruments par les pouvoirs publics. Le recours croissant aux instruments de marché est en effet combiné à d'autres types d'approche. Ainsi, si les certificats d'économie d'énergie ou les produits bancaires « verts » ont pour principal objectif de rendre compatibles les objectifs de développement durable et de développement économique, ils n'ont pas vocation à assurer seuls cette compatibilité et sont insérés dans les politiques publiques complémentaires. Tout d'abord, l'approche réglementaire et législative contraint véritablement les comportements des usagers. L'incitation vient ici en complément. Par ailleurs, dans la mesure où la mise en place de ces instruments peut se traduire par une sanction économique des comportements peu économes en énergie, il est jugé nécessaire de prendre en compte la question de l'acceptabilité des mesures envisagées et de travailler à la compréhension des enjeux relatifs à la maîtrise de l'énergie pour justifier les actions et en faciliter l'application. C'est à ce titre que les mesures de sensibilisation et d'information avaient toute leur importance dans l'esprit du Plan Climat.

Le tableau suivant permet de récapituler les différents types d'instruments à la disposition des autorités pour la

construction de politiques publiques et propose une synthèse sur les différents types d'instrument.

⁸⁴ MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, *Plan Climat 2004 – Face au changement climatique agissons ensemble, 2004.*

	Type d'instrument	Type de rapport politique	Type de légitimité	
Contraire	Législatif et réglementaire	Pouvoirs publics tuteurs	Intérêt général	RT 2012, interdiction des ampoules à incandescence
	Economique et fiscal	Pouvoirs publics producteurs de richesse	Efficacité sociale et économique	Eco-prêt à taux 0 Prime à la casse
Inciter	Conventionnel et incitatif	Pouvoirs publics mobilisateurs	Citoyenneté	Charte AFNOR tourisme durable
Informier	Labels et standards	Pouvoirs publics responsabilisateurs	Scientifico-technique	Étiquetage « classe A », certification Bio
	Informatif et communicationnel	Pouvoirs publics animateurs	Responsabilisation des acteurs	Campagne de sensibilisation « Faisons vite ça chauffe »

Source CRÉDOC 2009, adapté de Lascoumes et Le Galès 2004

L'inertie des comportements : la mise en échec des outils traditionnels de l'action publique ?

Les instruments de marché combinés aux actions incitatives et informatives sont des instruments de politique publique reposant sur des postulats forts en matière de comportement de consommation. Concernant les ménages, une consommation « citoyenne » ou « responsable » se fonde en effet sur les hypothèses définissant ce que certains auteurs appellent la « rationalité environnementale continue », notamment l'information parfaite des consommateurs, et l'existence d'une conscience pour l'environnement s'exprimant dans l'ensemble des comportements de consommation, depuis l'achat de biens jusqu'à l'usage qui en est fait. Mais différents travaux menés par le CRÉDOC sur les questions de consommation d'énergie montrent que les comportements depuis le premier choc pétrolier traduisent plutôt une rationalité environnementale discontinue, les agents économiques n'intégrant pas leurs préoccupations dans l'ensemble de leurs pratiques, d'où un décalage marqué entre déclarations et pratiques. En d'autres termes, si la sensibilité écologique est réelle, elle ne constitue pas pour autant une « préférence » au sens que la science économique donne à ce mot.

C'est dans ce contexte de mise en question de la pertinence des outils traditionnels de l'action publique que la notion de « nudge » est venue enrichir la palette des outils d'intervention dans le domaine du développement durable.

Le principe « Nudge »

En 2008, les juristes américains Richard Thaler et Cass Sunstein ont introduit la notion de « nudge » dans le champ des instruments d'actions publiques⁸⁵. Pouvant se traduire en français par les termes d' « incitation comportementale » ou de « coup de pouce », les nudges constituent un nouvel outil de

régulation, que leurs auteurs rattachent aux domaines du « paternalisme libertarien ». Thaler et Sunstein, rejoignant le courant de la philosophie libérale, considèrent la liberté individuelle, au sens du libre arbitre, comme la plus importante valeur à défendre. La liberté économique incarne ainsi l'assise de toute liberté politique et de tout fondement démocratique d'une société. En ce sens, le libre choix de chaque individu doit être soumis au moins d'obstacles possibles, ou dans les termes de Thaler et Sunstein : « les gens doivent être libres de faire ce qu'ils veulent [...] nous préférons la méthode douce aux ordres, aux obligations, aux interdictions ». Les auteurs prennent d'ailleurs l'autoritarisme comme contre-exemple de leur théorie.

Cette propension à la liberté individuelle est ensuite combinée par Thaler et Sunstein au paternalisme, usuellement défini comme une doctrine politique où il est moralement acceptable, voire même souhaitable, qu'un agent décide à la place d'un autre dans l'intérêt de ce dernier. De cette association naît alors le concept de « paternalisme libertarien » que les deux auteurs définissent comme « la conviction qu'il est légitime d'influencer [...] le comportement des gens afin de les aider à vivre plus longtemps, mieux et en meilleure santé ». Les outils de type *nudge* rentrent alors parfaitement dans cette conception paternaliste libertarienne. Ils cherchent à influencer les comportements des individus dans le but de les transformer, mais ils demeurent des outils libéraux, car ils ne se voient pas adjoindre de procédures coercitives, préservant ainsi le libre choix des individus.

Les outils *nudges* constituent des processus techniques permettant de transformer « l'architecture du choix », c'est-à-dire le contexte dans lequel se prennent les décisions des individus. Or, ce contexte n'est jamais neutre, comme l'évoquent Thaler et Sunstein. L'architecture du choix encourage toujours l'une ou l'autre des options. On peut prendre l'exemple de la disposition des différents aliments dans une cantine scolaire. Les produits à hauteur des enfants seront

⁸⁵THALER, R. ; SUNSTEIN, C., *Nudge. Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness*, New Haven, Yale University Press, 2008

tendanciellement privilégiés par ces derniers. Ainsi, en plaçant les fruits à portée de main des élèves, on les pousse à en consommer, s'appuyant alors sur un dispositif *nudge*. De la même façon, une collectivité qui multiplie les pistes cyclables pour les vélos et réduit la largeur des voies de circulation automobile, agit elle aussi dans une perspective *nudge*. Elle favorise l'usage du vélo au détriment de celui de l'automobile. Elle oriente donc les choix des individus sans les contraindre à user d'une option en particulier. Les dispositifs donnant une information personnalisée aux individus ou assurant un suivi de leurs pratiques dans l'optique de changer leur comportement sont aussi des dispositifs de type *nudge*.

Un rapport de la Chambre des Lords britannique⁸⁶, daté de 2011, s'intéresse au changement comportemental en dressant une typologie des différents types d'instruments d'action publique organisée en fonction du niveau de contrainte qu'ils font peser sur le choix des individus. Selon leur classification, les dispositifs *nudges* ne posent pas de contraintes au choix, mais ils l'orientent sans prescrire.

D'après ce rapport, l'instrument *nudge* est marqué par deux caractéristiques : l'absence de contrainte sur le choix et la modification des déterminants de l'architecture de choix. Ne reposant sur aucun moyen de coercition, il se trouve dans une certaine mesure exclu du champ de la loi. Les instruments tels que l'incitation fiscale, les campagnes marketing ou de prévention peuvent rentrer dans le cadre des *nudges* en tant qu'ils influencent les comportements des individus en jouant sur l'architecture du choix.

En effet, la notion de *nudge* rejoint celle du changement comportemental, et se nourrit alors des références de la psychologie cognitive dans ce domaine. Les instruments *nudges* peuvent servir à exploiter certains biais comportementaux. Thaler et Sunstein proposent par exemple de transformer l'option par défaut du plan d'épargne pour l'associer à montant plus élevé. Cette hausse permettrait de compenser le sous-investissement des salariés américains pour leur fond de retraite, car il changerait le niveau d'épargne communément choisi. Cette stratégie s'appuie sur la tendance à la passivité au moment du choix des salariés, sur le sentiment de « pression des pairs » et la volonté d'alignement à la norme sociale. L'instrument *nudge* permettrait ici de changer le comportement des individus en matière d'épargne.

Thaler et Sunstein présentent leur notion comme un moyen de renouvellement de l'action publique, une troisième voix aux croisements des conceptions keynésiennes et libérales,

démocrates et républicaines. Par ailleurs, le coût d'un dispositif *nudge* reste peu élevé, l'investissement de l'État pour modifier l'architecture du choix ne devant pas être conséquent. Ainsi, les instruments de type *nudge* apparaissent à la fois comme consensuels politiquement et peu coûteux financièrement, des caractéristiques à même d'attirer l'attention des décideurs.

Le « Nudge », une approche trop centrée sur les comportements ?

De nombreuses expérimentations qui s'inspirent des théories du *nudge* sont actuellement en cours en France, dans différents domaines relatifs à la consommation durable : consommation d'électricité ou d'eau, tri des déchets, mobilité... Il s'agit de projets le plus souvent à petite échelle, dont les résultats sont rarement disponibles. Aussi est-il prématuré à ce jour de porter un jugement sur l'efficacité de telles approches. On peut néanmoins souligner les questions que leur développement soulève.

Les limites d'une approche étroitement centrée sur la notion de « comportement » ont déjà été largement identifiées par les travaux récents en sciences sociales, qui invitent à ne plus saisir le comportement du consommateur comme la seule résultante des différents mécanismes (technologiques, informationnels ou marchands), mais aussi et surtout comme le fait de pratiques sociales inscrites dans des cadres matériels et normatifs préexistants. Et c'est bien là la question posée par le paradigme de l'incitation comportementale : pour transformer les pratiques, ce n'est pas uniquement sur l'arbitrage individuel qu'il faut chercher à peser, à travers le signal prix ou l'information, mais sur le contexte matériel et normatif dans lequel s'inscrivent les usages de l'énergie. Les représentations du confort ou du gaspillage, les objets matériels à travers lesquels passe la consommation d'énergie, ou encore la capacité d'apprentissage et d'adaptation des ménages à de nouveaux dispositifs techniques, sont autant de déterminants puissants des usages.

Les retours d'expérience sur la politique publique engagée en faveur du tri des déchets dans les années 1990 sont riches d'enseignements sur la problématique de l'incitation comportementale. En France, le tri sélectif constitue aujourd'hui l'une des réussites majeures de transformation des comportements induite par l'action publique. L'adoption de la loi portant interdiction dans un délai de dix ans de la mise en décharge présumait pourtant une véritable révolution dans les pratiques des ménages concernant la gestion des déchets. Le geste est entré dans les pratiques quotidiennes : en 2006, 46% des Français déclaraient trier

⁸⁶ HOUSE OF LORDS, Science and Technology Committee, "Behaviour Change" - Second Report, 11 Juillet 2011

systématiquement le verre, les piles, les emballages et les papiers journaux. Ils sont 55% en 2010.

En complément de campagnes de sensibilisation, des « ambassadeurs du tri » ont été mobilisés pour informer et motiver les ménages. La création d'un nouvel objet technique (le bac de recyclage) a servi de support à l'évolution des pratiques, car sa visibilité induit la diffusion d'une certaine norme sociale, celle du « comportement citoyen » associée au tri. L'ensemble de ces mesures cherchait à jouer en premier lieu sur la responsabilité des individus, en tant que consommateurs et citoyens, sans pour autant faire reposer les facteurs de transformation des pratiques sur la motivation individuelle. Les ressorts du changement sont liés à une dynamique industrielle autour du marché de l'emballage et politique, avec la mobilisation des collectivités locales. C'est l'ensemble du dispositif mis en place par les pouvoirs publics (mise à disposition de conteneurs et circuits de collecte adaptés, redevance spécifique, campagnes d'information sur les enjeux du tri), qui a entraîné les comportements. Ce dispositif technique et social agit autant sur un collectif (la commune, le quartier) que sur des individus.

L'incitation comportementale est donc d'autant plus efficace et légitime qu'elle inscrit le comportement individuel dans une dynamique collective, portée par les pouvoirs publics et partagée par les acteurs économiques, faute de quoi elle court le risque de se limiter à une mise en responsabilité culpabilisante du consommateur.

Conclusion

Le consommateur vertueux est aujourd'hui la boussole de l'action publique dans le champ du développement durable. Le fait d'adopter des comportements « éco-responsables », de chercher à limiter l'impact environnemental de ses pratiques quotidiennes constitue le nouveau civisme. Les enquêtes menées par le CRÉDOC auprès des Français depuis les années 1970 témoignent de la montée en puissance de la sensibilité écologique, qu'elle soit liée à la perception des conséquences du changement climatique ou qu'elle s'ancre dans des valeurs plus traditionnelles comme le refus du gaspillage. Les politiques de développement durable ont accompagné ce mouvement, en faisant du comportement individuel le moteur privilégié du changement. Le développement des instruments informatifs d'une part (campagnes de sensibilisations, labels éco-responsables et modes d'étiquetage) et incitatifs d'autre part (Eco PTZ, prime à la casse, certificats d'économies d'énergie...) poursuivent cet objectif : biens informés et incités à agir dans le

bon sens, les ménages et les entreprises devraient adopter des comportements qui vont dans le sens de l'intérêt général.

Mais les comportements sont le produit de phénomènes collectifs et structurels qui échappent pour partie à l'arbitrage individuel. Les travaux les plus récents en sciences sociales invitent à ne plus saisir les modes de vie contemporains comme la seule résultante de choix conscients, plus ou moins guidés par des mécanismes incitatifs. Ils sont également le fait de pratiques sociales inscrites dans des contextes matériels et normatifs préexistants. Le niveau de consommation d'énergie des ménages est par exemple largement déterminé par les systèmes techniques disponibles et leur performance (types d'appareillages et énergie de chauffage et leur coût, niveau d'isolation des logements...) et par des représentations collectives sur le confort (la température jugée confortable est 20°-21°C plutôt que 19°C) ou l'hygiène (la douche et le changement de vêtements sont aujourd'hui quotidiens), dont la transformation appartient au temps long. Cette inscription des comportements dans des dynamiques collectives sur lesquelles l'arbitrage individuel n'a pas toujours prise explique le paradoxe d'une sensibilité écologique croissante, mais de consommations d'énergie résidentielle encore orientées à la hausse.

Ces constats appellent une approche de l'action publique qui joue simultanément sur l'incitation comportementale et sur les conditions matérielles et sociales du changement.

Indications bibliographiques

BEMELMANS-VIDEC Marie-Louise, RIST Ray C., VEDUNG Evert, *Carrots, Sticks and Sermons : Policy Instruments and Their Evaluation*, New Brunswick (N. J.), Transaction, 1998

BOUSSAGUET Laurie et al., *Dictionnaire des politiques publiques*. 3e édition actualisée et augmentée, Paris, Presses de Sciences Po « Références », 2010, 776 pages.

ELLERMAN A.D., JOSKOW P.L., SCHMALENSSEE R., MONTERO J.-P. et BAILEY E.M., *Markets for Clean Air : the U.S. Acid Rain Program.*, Cambridge University Press., Cambridge, 2000

HOUSE OF LORDS, "Science and Technology Committee, "Behaviour Change" - Second Report, 11 Juillet 2011

LASCUMES Pierre et LE GALÈS Patrick, *Gouverner par les instruments*, Presse de Sciences Po, 2005. 370 pages

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, Plan Climat 2004 – Face au changement climatique agissons ensemble, 2004

THALER, R. ; SUNSTEIN, C., *Nudge. Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness*, New Haven, Yale University Press, 2008

En savoir plus sur le programme de recherche Movida : <http://programme-movida.fr/>

Annexes

Annexe 1 - Liste des projets de recherche du programme MOVIDA

Titres des projets, noms des coordinateurs scientifiques et des organismes porteurs des projets

Appel à propositions de recherche 2011

- **Consommer dans les écoquartiers, Approche inductive à partir de deux écoquartiers (Auxerre, Grenoble).**
 - Coordinateur : Ida KASDI – ID&S.
 - Début : 7 novembre 2011, durée : 24 mois.
- **MODERATO, Modes de vie innovants et tactiques de résistance à l'accélération du rythme quotidien,**
 - Coordinateur : Michelle DOBRE - CERReV / Université de Caen Basse-Normandie.
 - Début : 28 novembre 2011, durée : 24 mois,
- **Lever les freins à l'adoption de modes de consommation durable – Une perspective marketing. Analyse de l'influence des stratégies de communication marketing.**
 - Coordinateur : Fabrice LARCENEUX - Équipe de Recherche Marketing & Stratégie (ERMES), laboratoire DRM (Dauphine Recherches et Management, UMR CNRS 7088) - Université Paris-Dauphine,
 - Début : 28 novembre 2011, durée : 30 mois,
- **EMERGENT, Comportements émergents dans les quartiers durables, entre systèmes sociotechniques et modes de vie Analyse des modes vie induits par la dynamique sociotechnique des écoquartiers.**
 - Coordinateur : Benoît LEFEVRE – IDDRI.
 - Début : 22 décembre 2011, durée : 24 mois.
- **Les villes en transition – Le cas de la Fontaine d'Ouche. Analyse de la durabilité du quartier Fontaine d'Ouche par l'analyse des pratiques et représentations consuméristes.**
 - Coordinateur : Olivier GALIBERT -MSH Dijon / Laboratoire CIMEOS – Université de Bourgogne.
 - Début : janvier 2012, durée : 24 mois.
- **CenIS, Contraintes énergétiques et innovations sociales. Usage de l'énergie des ménages modestes en Seine-et-Marne.**
 - Coordinateur : Hélène SUBREMON – Unité mixte de recherche CNRS 8134 – École des Ponts ParisTech/UPEMLV – LATTIS.
 - Début : 26 juillet 2012, durée : 36 mois.
- **Lab²Green, Étude expérimentale de l'impact sur les choix des consommateurs de différents systèmes d'évaluation environnemental apposés en face avant des aliments.**
 - Coordinateur : Bernard RUFFIEUX, laboratoire de recherche GAEL, INRA et université de Grenoble.
 - Début : 26 juillet 2012, durée : 24 mois.
- **MOVILAB, Recherche ingénierique pour le déploiement d'un dispositif d'incubateurs de mode de vie durables in vivo. Web collaboratif et innovation ascendante.**
 - Coordinateur : Christophe SEMPELS - Thanh NGHIEM - Skema Business School, Sophia Antipolis.
 - Début : 31 août 2012, durée : 24 mois.

Appel à propositions de recherche 2013

- **FREGALIM -Quelles incitations pour favoriser la réduction du gaspillage alimentaire en foyer : information et sensibilisation ou modification d'éléments de l'offre (promotions) ? Gaspillage alimentaire des ménages.**
 - Coordonnateur : COSTA Sandrine, INRA-MOISA : Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs.
 - Début : 17 septembre 2013, durée : 24 mois.
- **INOVECOM Identité, NOrme, Vulnérabilité, pour une approche Écologique de la Consommation durable des Ménages.**
 - Coordonnateur : Sandrine Gombert-Courvoisier, UMR 5185 Aménagement, Développement, Environnement Société et Santé (ADESS),
 - Début : 29 octobre 2013, durée : 24 mois.
- **GRECOD2 - Consommation durable et justice sociale. Analyse du rôle des inégalités dans les pratiques de consommation durable et leurs changements.**
 - Coordonnateur : Jean Belin, Gretha : Groupe de Recherche en Économie Théorique et Appliquée.
 - Début : 13 décembre 2013, durée : 24 mois.
- **CHEMIN - Contexte apprenant (Bâtiment basse consommation et Bâtiments à énergie positive) et indications de type Nudges : des leviers pour favoriser des modes de vie durables ?**
 - Coordonnateur : Christèle Assegond, CETU ETICS : Expertise, Transfert, Ingénierie et Connaissance Sociale – Université François Rabelais – Tours.
 - Début : 12 novembre 2013, durée : 24 mois.
- **ACECAP Apports de la communication engageante dans le cadre du covoiturage et de l'autopartage. L'autopartage comme pratique durable faisant appel à l'économie de la fonctionnalité.**
 - Coordonnateur : Ghislain Bourg, société Auxilia.
 - Début : 7 octobre 2013, durée : 24 mois.
- **LOGICADU - Logiques de consommation autour de l'alimentation durable. Le projet propose une analyse de la consommation et de ses logiques, en se focalisant sur les pratiques alimentaires.**
 - Coordonnateur : Séverine Gojard, INRA Centre de Versailles.
 - Début : 25 octobre 2013, durée : 24 mois.
- **GRANDPROJET - Les grands projets urbains durables à l'épreuve de leur habitabilité : quelles transformations des modes de vie ?**
 - Coordonnateur : Laetitia OVERNEY, Groupe de Recherche Action (GRAC).
 - Début : 7 octobre 2013, durée : 24 mois.

Annexe 2 - Missions et composition du comité d'orientation

Le comité d'orientation a pour objet de :

- définir les orientations de recherche prioritaires du programme à partir des besoins des utilisateurs finaux des recherches et des propositions du conseil scientifique,
- valider les appels à proposition de recherche préparés par le conseil scientifique,
- sélectionner les projets de recherche sur la base de leur pertinence et de l'évaluation préalable de leur qualité scientifique par le conseil scientifique,
- suivre l'avancement du programme et proposer des actions d'animation et de valorisation au bénéfice des acteurs cibles.

Le comité d'orientation est présidé par la direction de la recherche et de l'innovation du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). Il réunit des représentants de l'Administration et d'organismes concernés par la consommation, la gestion des territoires et la recherche, et le président du conseil scientifique.

Représentants de l'Administration :

- Délégation au développement durable (MEDDE/CGDD)
- Direction de la recherche et de l'innovation (MEDDE/CGDD)
- Service de l'évaluation environnementale et de l'intégration des politiques publiques (MEDDE/CGDD)
- Service de l'observation environnementale et des statistiques (MEDDE/CGDD)
- Conseil général de l'environnement et du développement durable, commission spéciale du développement durable (MEDDE)
- Service de l'alimentation (ministère chargé de l'agriculture / DGAL)
- Service de la stratégie agroalimentaire et du développement durable (ministère chargé de l'agriculture / DGPAAT)
- Bureau de la prospective et de l'évaluation économique (ministère chargé de l'économie / DGCI)
- Service de la protection des consommateurs et de la régulation des marchés (ministère chargé de l'économie / DGCCRF)
- Commissariat général à la stratégie et à la prospective, département développement durable
- Ademe, direction de la recherche et de la prospective

Représentants d'associations :

- Confédération logement et cadre de vie
- Fédération nationale des associations des usagers des transports
- France nature environnement
- WWF

Représentants d'entreprises :

- Fédération des entreprises et du commerce
- Fédération française des télécoms, commission du développement durable
- Groupe Casino, direction du développement durable

Représentants de collectivités et d'autres organisations :

- Assemblée générale des maires des grandes villes de France
- Conseil économique social et environnemental
- OCDE, centre pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local/développement de l'emploi et de l'économie locale

Annexe 3 - Missions et composition du conseil scientifique

Le conseil scientifique est le garant de l'excellence scientifique du programme. Il a pour mission de :

- proposer des priorités de recherche au comité d'orientation, traduire en termes scientifiques les priorités du comité d'orientation et élaborer les textes des appels à propositions de recherches consécutifs,
- évaluer les réponses aux appels à propositions de recherche, en les classant selon leur excellence et leur pertinence scientifiques,
- proposer des activités d'animation scientifique, d'évaluation et de valorisation des travaux de recherche retenus, tant à destination de la communauté scientifique que pour les décideurs et utilisateurs finaux des produits des recherches,
- évaluer les rapports intermédiaires et finaux des équipes de recherche,
- identifier les avancées scientifiques apportées par les travaux de recherche retenus et contribuer à leur valorisation.

Le conseil scientifique est présidé par **Dominique Bourg**, Professeur à l'Université de Lausanne (IGD/FGSE),

Les personnes ci-dessous ont été membres du conseil scientifique de 2011 à 2013 :

- Daniel Boy, directeur de recherche au Cevipof (Centre de recherches politiques de Sciences-Po),
- Nicolas Buclet, directeur du laboratoire Pacte, politiques publiques, action politique, territoires,
- Isabelle Cassiers, professeur d'économie à l'Université Catholique de Louvain (UCL),
- Patrick Criqui, directeur de recherche et directeur du laboratoire EDDEN Économie du développement durable et de l'énergie (CNRS),
- Julien Damon, sociologue, professeur associé au master d'urbanisme à Sciences-Po,
- Sophie Dubuisson-Quellier, directrice de recherche au Centre de sociologie des organisations (Sciences-Po-CNRS),
- Catherine Donnars, déléguée à l'expertise, à la prospective et aux études à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA),
- Isabelle Garabuau-Moussaoui, ingénieur-chercheur en anthropologie chez EDF R&D,
- Fabien Girandola, professeur à l'Université de Bourgogne - Laboratoire SPMS - psychologie sociale / sciences du comportement,
- Luc Gwiazdzinski, enseignant-chercheur en aménagement et urbanisme à l'Université de Grenoble au laboratoire Pacte,
- Jean-Louis Lheritier, chef du département des prix à la consommation des ressources et des conditions de vie des ménages, Insee,
- Thierry Libaert, professeur de communication à l'Université de Louvain et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris,
- Jean-Pierre Orfeuill, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris de l'Université Paris XII,
- Jean-Philippe Pierron, professeur de philosophie à l'Université Jean Moulin, Lyon 3,
- Patrick Sadivan, professeur de philosophie sociale et politique, UFR de sciences humaines, Université de Poitiers,
- Olivier Soubeyran, Professeur à l'Institut de géographie alpine de l'Université Joseph Fourier de Grenoble,
- Edwin Zaccai : professeur à l'Université libre de Bruxelles et directeur du Centre d'études du développement durable (Faculté de sciences, Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire).

Commissariat général au développement durable

Direction de la recherche et de l'innovation

Tour Voltaire

92055 La Défense cedex

Tél : 01.40.81.21.22

Retrouver cette publication sur le site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/developpement-durable/>

Transition écologique, Consommation et Modes de vie durables

Résumé

Les notes réunies ici ont été rédigées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc)*, dans le cadre de sa mission d'animation scientifique du programme de recherche MOVIDA .

Financé par le service de la Recherche du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ce programme étudie les **comportements des consommateurs et les modes de vie durables**, dans la perspective de la transition écologique.

Il est en effet nécessaire de mesurer et d'analyser les conditions et les impacts des évolutions majeures en terme de consommation et de modes de vie qui sont en cours et qui sont appelées à s'amplifier, parallèlement aux mutations technologiques indispensables.

Mieux comprendre comment se construisent, dans toutes leurs dimensions, les comportements et les choix de mode de vie est ainsi un préalable incontournable à toute politique dans ce domaine. Des nouveaux modes de déplacement, d'habitat ou d'alimentation, qui déterminent la structure de nos modes de vie, jusqu'à l'évolution de nos consommations d'énergie, de nos échanges de biens et de services, en passant par nos réactions aux divers instruments incitatifs, l'approche des modes de vie ne peut se fonder que sur des regards disciplinaires croisés et sur un **dialogue renouvelé entre sciences humaines, sciences de la Terre et sciences du vivant**.

* Le Crédoc est un organisme d'études et de recherche au service des acteurs de la vie économique et sociale.

<http://www.credoc.fr>



Dépôt légal : juillet 2014
ISSN : 2102-474X